



Organisation
internationale
du Travail

Analyse du Pacte Mondial pour l'Emploi

Indonésie



Organisation Internationale du Travail

**Analyse par pays du Pacte mondial pour
l'emploi,**

Indonésie

Copyright © Organisation Internationale du Travail 2011

Première édition en 2011

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. De courts extraits pourront toutefois être reproduits sans autorisation, à condition de mentionner la source. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Les bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Veuillez vous rendre sous www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

ISBN 978-92-2-224212-2 (impression)

ISBN 978-92-2-224213-9 (web et pdf)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les opinions exprimées dans les articles, les études et autres contributions signés relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs et leur publication ne constitue, de la part du Bureau international du Travail, aucune appréciation favorable.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT de nombreux pays ou directement à l'adresse: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Les catalogues et listes des nouvelles publications sont disponibles gratuitement à l'adresse précitée ou par courriel: pubvente@ilo.org

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns

Photocomposé et imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

Préface

Les chefs de gouvernements, les travailleurs et les employeurs ont adopté le Pacte mondial pour l'emploi lors de la Conférence internationale du Travail de juin 2009. Celui-ci contient un éventail cohérent de politiques éprouvées, plaçant l'emploi et la protection sociale au centre des réponses à la crise. Il est fondé sur l'Agenda pour le travail décent de l'OIT ainsi que sur les engagements pris par les mandants de l'OIT dans la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Le Pacte mondial pour l'emploi traite des conséquences sociales de la crise mondiale sur l'emploi et propose des politiques visant à créer des emplois, à étendre la protection sociale, à respecter les normes de travail et à promouvoir le dialogue social. Il permet à chaque pays de formuler des mesures adaptées à ses propres priorités. Le soutien au Pacte croît sans cesse, notamment avec son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Groupe des 20 (G20). L'OIT fournit une assistance technique et un soutien financier à ses mandants qui ont décidé d'appliquer le Pacte dans leur contexte national. Sur demande du Gouvernement d'Indonésie, l'OIT a collaboré avec ses mandants locaux à l'application du Pacte.

L'analyse par pays dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi est élaborée par l'OIT et mise à disposition des mandants dans le but d'alimenter leurs processus de dialogue et de formulation des politiques nationales. Il examine la situation du pays et les réponses politiques en utilisant le Pacte comme grille de lecture. La structure de cette étude par pays repose sur le Pacte mondial pour l'emploi. Elle reflète par conséquent fidèlement les informations dont les politiciens, les employeurs et les organisations de travailleurs ont besoin pour répondre efficacement à la crise et formuler des politiques à même de promouvoir une croissance créatrice d'emplois. Le présent projet d'analyse a été présenté aux mandants pour commentaires à différentes occasions. Ceux-ci ont fourni des informations extrêmement utiles qui n'existaient pas ailleurs. Nous les remercions pour leurs contributions enrichissantes.

Les experts de l'équipe du travail décent au sein du bureau régional de Bangkok, dirigé par William Salter, les membres du personnel du bureau de l'OIT à Djakarta, coordonnés par Peter van Rooij et Kazutoshi Chatani, ainsi que les experts du siège de l'OIT, coordonnés par David Lamotte, ont tous contribué à ce rapport. Nous remercions tous les participants qui ont apporté leur concours à la rédaction du présent rapport.

Nous espérons que ce document constituera une contribution utile au dialogue politique en Indonésie.



Sachiko YAMAMOTO
Directeur régional, Asie et Pacifique



José Manuel SALAZAR-XIRINACHS
Directeur exécutif, secteur de l'emploi

Table des matières

Introduction.....	8
Partie I: Aperçu des incidences de la crise sur le travail décent en Indonésie.....	9
1. Incidences sur les principales variables macroéconomiques	9
2. Incidences sur l'économie réelle – secteurs clés affectés et disparités régionales....	9
3. Incidences sur le marché du travail et l'emploi.....	10
4. Incidences sur les systèmes de protection sociale	12
5. Incidences sur les salaires et les conditions de travail	14
6. Impact sur les normes du travail, y compris la liberté d'association et le droit à la négociation collective	15
Les importantes lacunes de connaissances dans la compréhension des effets de la crise doivent être comblées pour améliorer les politiques.....	16
Partie II: Description des mesures de lutte contre la crise et des politiques de relance	17
A. Accélérer la création d'emplois et la reprise et soutenir les entreprises.....	17
1. Mesures visant à stimuler la demande effective et à maintenir les niveaux de salaire par des politiques macro-économiques, telles que:	17
2. Investissements dans les infrastructures, les services publics, la production verte et la recherche et le développement	18
3. Protection des travailleurs salariés par des mesures de préservation de l'emploi à travers des plans appropriés, mis en œuvre par le dialogue social et la négociation collective	20
4. Aider les travailleurs à trouver un emploi par des mesures actives sur le marché du travail, telles que:	21
5. Lutter contre le chômage des jeunes en leur proposant une formation professionnelle technique ainsi que le développement de compétences entrepreneuriales	22
6. Autres programmes ciblés, tels que les programmes publics de garantie de l'emploi, les travaux publics d'urgence et autres dispositifs de création d'emplois directs	22
7. Soutien aux entreprises publiques et privées (y compris aux coopératives) et les micro-entrepreneurs par des mesures telles que:	22
8. Soutien à la création d'emplois dans les divers secteurs économiques, en reconnaissant la valeur du secteur agricole et la nécessité d'infrastructures, d'une industrie et d'emplois ruraux	24
Importantes lacunes de connaissances	26
B. Créer des systèmes de protection sociale et protéger les populations	26
1. Programmes de transfert en espèces.....	26
2. Créer une protection sociale appropriée pour tous reposant sur un socle de protection sociale	28
3. Etendre la durée et la couverture des prestations de chômage	29

4.	Veiller à ce que les chômeurs de longue durée gardent des contacts avec le marché du travail.....	30
5.	Fournir des garanties de prestations minimales dans les pays ne bénéficiant pas de financement adéquat	30
6.	Prendre des mesures pour améliorer le concept des fonds de pension afin de protéger l'épargne des travailleurs.....	30
7.	Fournir une couverture appropriée aux travailleurs temporaires et non-réguliers	30
8.	Aider les groupes vulnérables les plus touchés par une combinaison de soutien du revenu, de développement des compétences et de renforcement des droits à l'égalité et à la non-discrimination	31
9.	Mesures pour éviter la spirale déflationniste des salaires via le dialogue social, la négociation collective, les salaires minimums prévus par la loi ou négociés	31
10.	Mesures visant à réviser régulièrement et à actualiser les salaires minimaux	31
11.	Mesures visant à s'assurer que les taux de salaire négociés dans les contrats d'approvisionnement sont respectés	31
12.	Mesures visant à réduire l'écart de rémunération entre hommes et femmes	31
13.	Mesures destinées aux migrantes employées comme domestiques et aux travailleurs migrants internationaux, protection et aide dans les pays de destination, mesures visant à protéger les travailleurs migrants lors du retour au pays	32
C.	Renforcer le respect des normes internationales du travail.....	33
1.	Augmenter la vigilance afin de parvenir à l'élimination des formes de travail forcé, de travail et de traite des enfants, et de discrimination au travail	33
2.	Mesures visant à faire mieux respecter la liberté d'association, le droit d'organisation et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective..	35
3.	Mesures reconnaissant la pertinence des conventions et recommandations internationales du travail.....	36
4.	Mesures pour promouvoir l'application de la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, y compris pour les entreprises de la chaîne d'approvisionnement	38
D.	Dialogue social: identifier les priorités, stimuler l'action, négocier collectivement	38
1.	Accord national via le dialogue social tripartite	38
2.	Des conventions collectives à tous les niveaux	39
3.	Mécanisme de suivi tripartite de la mise en œuvre des politiques	40
4.	Renforcer les capacités d'administration du travail et d'inspection du travail	41
5.	Les partenaires sociaux ont-ils participé à la conception et à la mise en œuvre de mesures de lutte contre la crise?.....	42
	Partie III: Promotion d'une mondialisation équitable et durable.....	43
A.	Coordination des politiques, cohérence et coopération entre les ministères du gouvernement.....	43
B.	Politiques permettant la promotion d'un commerce efficace et bien réglementé, ainsi que des marchés profitant à tous et évitant le protectionnisme. En levant les barrières des marchés intérieur et extérieur, il convient de tenir compte des niveaux de développement variables des pays.....	44

C.	Des politiques, y compris industrielles, de promotion de la diversification économique en renforçant les capacités aux fins d'une production et de services à valeur ajoutée pour stimuler la demande tant intérieure qu'extérieure	45
D.	Un cadre de contrôle et réglementation du secteur financier, afin que celui-ci serve l'économie réelle, promeuve les entreprises durables et le travail décent et protège davantage les économies et les pensions de la population.....	46
E.	Politiques contribuant à mettre en place une protection sociale universelle adéquate, fondée sur un socle de protection sociale prévoyant notamment un accès aux soins de santé, une garantie de revenu pour les personnes âgées et les handicapés, l'octroi de prestations pour enfants à charge et une garantie de revenu combinée à des programmes publics de garantie de l'emploi pour les chômeurs et les travailleurs pauvres	47
F.	Des politiques assurant que les jeunes gens bénéficient d'une éducation, de compétences et d'opportunités adéquates pour participer à la vie économique.	49
G.	Politiques traitant de l'emploi informel, dans les zones urbaines et rurales, et qui promeuvent la transition vers l'emploi formel, afin de réduire les inégalités et promouvoir des économies plus inclusives	51
H.	Des politiques de transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et respectueuse de l'environnement, qui contribue à accélérer le redressement de l'emploi, à réduire les clivages sociaux, à favoriser la réalisation des objectifs de développement et, ce faisant, à concrétiser le travail décent	53
I.	Les mesures politiques, telles que les salaires minimaux, pouvant réduire la pauvreté et l'inéquité, accroître la demande et contribuer à la stabilité économique.....	54
J.	Stratégies visant à dégager un budget afin de mettre en place des programmes systématiques et multidimensionnels dotés de ressources suffisantes pour créer des opportunités de travail décent et des entreprises durables	55
	Références	56

Liste des acronymes et termes indonésiens

BAD	Banque Asiatique de Développement
Apindo	Asosiasi Pengusaha Indonesia (Association des employeurs d'Indonésie)
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
AC-FTA	Accord de libre échange ANASE-Chine
BAPPENAS	Badan Perencanaan Pembangunan Nasional (Agence nationale pour la planification du développement)
ICB	Instituts de coopération bipartites
BI	Banque d'Indonésie
BLK	Centre de formation régional
BNP2TKI	Badan Nasional Penempatan dan Perlindungan Tenaga Kerja Indonesia (Agence nationale pour le placement et la protection des travailleurs indonésiens à l'étranger)
BPS	Badan Pusat Statistik (Institut indonésien de la statistique)
BTS	Enquête de conjoncture
CC	Convention collective
CEACR	Commission d'experts pour l'application des conventions ratifiées
DPR	Parlement national indonésien
HIMO	Programmes d'infrastructure à haute intensité de main-d'œuvre
EEO	Egalité des chances dans l'emploi
UE	Union européenne
PIB	Produit intérieur brut
GJP	Pacte mondial pour l'emploi
ICCSR	Feuille de route sectorielle sur le changement climatique en Indonésie
IJP	Pacte pour l'emploi en Indonésie
OIT	Organisation internationale du Travail
TT	Pengadilan Hubungan Industrial (Tribunal du travail)
IYEN	Jejaring Lapangan Kerja Bagi Kaum Muda (Réseau indonésien pour l'emploi des jeunes)
JEJAKMU	Jejaring Lapangan Kerja Bagi Kaum Muda (Secrétariat IYEN)
Jamsostek	Jaminan Sosial Tenaga Kerja (Fonds national d'assurance sociale)
KSBSI	Konfederasi Serikat Buruh Sejahtera Indonesia (Confédération du syndicat des travailleurs indonésiens prospères)
KSPI	Kongres Serikat Pekerja Indonesia (Congrès des syndicats indonésiens)
KSPSI	Konfederasi Serikat Pekerja Seluruh Indonesia (Confédération de tous les syndicats de travailleurs indonésiens)
KUR	Kredit Usaha Rakyat (Crédit populaire aux entreprises)
LSPs	Centres de normalisation et de certification
MOMT	Ministère de l'emploi et des migrations
MSME	Micro, petites et moyennes entreprises
PNPM	Program Nasional Pemberdayaan Masyarakat (Programme national pour l'autonomisation des communautés)
RENSTRA	Rencana Strategis (Plan stratégique)
RPJM	Rencana Pembangunan Jangka Menengah (Plan de développement à moyen terme)
IDR	Roupie indonésienne
PME	Petites et moyennes entreprises
SPN	Serikat Pekerja Nasional (Association nationale de travailleurs)
SYB	Programme de l'OIT Démarrez votre entreprise
TVET	Enseignement et formation techniques et professionnels

1 Introduction

Les dommages pour l'emploi découlant de la crise financière et économique ont entraîné des privations pour beaucoup de travailleurs, de travailleuses, de familles et de communautés, et ont fait empirer la pauvreté. Reconnaisant qu'aucune reprise ne sera durable sans la création et le maintien d'emplois décents et productifs, le Pacte mondial pour l'emploi, adopté par la Conférence internationale du travail en juin 2009, contient un portefeuille de politiques destinées à promouvoir l'emploi, protéger les personnes et rééquilibrer les politiques afin de parvenir à un avenir plus durable et inclusif, fondé sur l'Agenda du travail décent et un modèle équitable pour la mondialisation. Il s'agit d'un cadre pour la période à venir et d'un ensemble de politiques pratiques pour le système multilatéral, les gouvernements, les travailleurs et les entrepreneurs, qui permettra à chaque pays de formuler un paquet de politiques destinées à assurer une reprise durable.

Depuis le début de la crise, le Bureau n'a cessé d'aider les Etats Membres, à leur demande, à mettre en œuvre des mesures pour faire face à la crise et amorcer la relance. Cet appui s'est articulé autour de mesures politiques spécifiques liées à la crise, demandées par les Etats Membres et hiérarchisées dans des programmes par pays de promotion du travail décent. Il a concerné tous les thèmes de l'agenda du travail décent, à savoir: l'emploi, la protection sociale, les normes de travail et le dialogue social.

Le gouvernement d'Indonésie a ensuite demandé l'assistance de l'OIT afin d'examiner la mise en œuvre du Pacte en tant qu'ensemble de politiques intégrées. Des représentants des mandants tripartites indonésiens de l'OIT se sont rencontrés le 18 février 2010. Les organisations participant à cette réunion sont parvenues à la conclusion que le Pacte mondial pour l'emploi était pertinent en Indonésie en raison de sa nature tripartite et de son cadre politique international et intégré en faveur de la protection des personnes et d'une relance créatrice d'emplois. Les représentants présents à la réunion ont en outre considéré les points suivants comme essentiels:

- Adapter le Pacte mondial pour l'emploi aux besoins spécifiques de l'Indonésie, sous la forme d'un Pacte indonésien pour l'emploi
- Elaborer le Pacte indonésien pour l'emploi sur la base de l'implication et de l'engagement des employeurs et des travailleurs en faveur d'une action conjointe avec le gouvernement; et
- Elaborer le Pacte indonésien pour l'emploi en conformité avec le plan national de développement à moyen terme du gouvernement, de manière à le soutenir.

Afin d'avancer dans l'élaboration du Pacte pour l'emploi indonésien, le Gouvernement et les organisations d'employeurs et de travailleurs (les partenaires sociaux) ont mis en place formellement un comité directeur tripartite avec le soutien du Cabinet du Vice-président. Le comité directeur recherche l'assistance technique de l'OIT afin d'élaborer le Pacte et ses politiques et programmes connexes.

L'élaboration de «*l'analyse par pays du Pacte mondial pour l'emploi*» constitue un élément clé de la stratégie de soutien de l'OIT aux mandants dans l'application du Pacte mondial pour l'emploi. Ce document entend fournir une description des incidences de la crise dans le pays, un exposé détaillé des réponses politiques utilisant le portefeuille GJP comme liste de contrôle et des recommandations sur la manière dont les politiques nationales peuvent contribuer à promouvoir une mondialisation équitable et durable. Il examine la situation du pays et les réponses politiques dans la perspective du Pacte à travers trois orientations essentielles:

- Partie I: Aperçu des incidences de la crise sur le travail décent dans le pays
- Partie II: Description des mesures de lutte contre la crise et des politiques de relance
- Partie III: Promotion d'une mondialisation équitable et durable

¹ Note: le taux de change suivant est appliqué dans tout le rapport: 1 US\$=Rp. 9,000

Le présent document constitue l'analyse pour l'Indonésie du Pacte mondial pour l'emploi. Il vise à aider les mandants dans leur examen des mesures politiques prises pour lutter contre la crise, à nourrir le dialogue politique national et à orienter les processus de mise en œuvre.

Partie I: Aperçu des incidences de la crise sur le travail décent en Indonésie

1. Incidences sur les principales variables macroéconomiques

L'économie indonésienne a enregistré une croissance de 6,1 pour cent en 2008, et de 4,5 pour cent en 2009, soit un ralentissement par rapport aux années précédentes. Au quatrième trimestre 2009, la croissance était de 5,4 pour cent supérieure à celle enregistrée durant le même trimestre en 2008² et montrait les premiers signes de reprise. La croissance économique devrait se situer entre 5 et 6 pour cent en 2010.

Différents facteurs ont protégé l'économie indonésienne de la volatilité de l'environnement mondial, notamment: une gestion prudente des conditions macroéconomiques par le gouvernement, un contrôle renforcé du secteur financier et la nature relativement fermée de l'économie. En 2008, les exportations représentaient quelque 30 pour cent du Produit intérieur brut (PIB) – un chiffre peu élevé comparé à de nombreuses économies d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Avec une population de plus de 225 millions d'habitants, la consommation des ménages, en revanche, représente près de 60 pour cent du PIB (tableau 1).

Tableau 1: Répartition du produit intérieur brut aux prix courants sur le marché (en pourcentage)

Type de dépense / Année	2000	2004	2008	2009
Consommation privée	61.7	66.8	61.0	58.6
Consommation générale des administrations publiques	6.5	8.3	8.4	9.6
Formation intérieure brute de capital fixe	19.9	22.4	27.7	31.1
Variation des stocks	2.4	1.6	0.1	-0.1
Ecart statistique	-0.9	-3.8	1.6	-2.0
Exportation de biens et services	41.0	32.2	29.8	24.1
Baisse de l'importation de biens et services	30.5	27.5	28.6	21.3

* Différence entre le PIB par secteur et le PIB selon les dépenses

Source: BPS

2. Incidences sur l'économie réelle – secteurs clés affectés et disparités régionales

La crise mondiale et le recul consécutif de la demande mondiale ont eu des répercussions sur le secteur de l'exportation en Indonésie. Les exportations ont reculé de 28,9 pour cent au cours du premier semestre 2009, par rapport au premier semestre 2008. Les exportations de pétrole et de gaz ont été les plus touchées, accusant une baisse de 55,4 pour cent, alors que les exportations de produits manufacturés ont fléchi de 26,9 pour cent. Les exportations d'équipements électroniques, par exemple, ont chuté de 30,9 pour cent au premier semestre 2009 par rapport à la même période de 2008, les exportations de véhicules de 57,0 pour cent et celles de fer et d'acier de 61,8 pour cent. A la suite du ralentissement de l'économie mondiale et de son entrée en récession, les investissements directs étrangers (IDE) en Indonésie ont enregistré une chute brutale. Les apports de l'IDE totalisaient 9,3 milliards de dollars en 2008 et sont tombés à 4,9 milliards en 2009.³

² Sauf mention spéciale, toutes les statistiques proviennent de Statistics Indonesia (BPS).

³ CNUCED: *Rapport sur l'investissement dans le monde 2010*.

3. Incidences sur le marché du travail et l'emploi

Le net ralentissement de la croissance économique a eu de nombreuses incidences sur le marché du travail. Celui-ci a enregistré une chute brutale du taux de croissance de l'emploi salarié, qui n'a progressé que de 1,4 pour cent entre février 2008 et février 2009, contre 6,1 pour cent l'année précédente. Reflétant le recul du montant des exportations, l'emploi dans les secteurs des biens d'exportation n'a augmenté que de 1,1 pour cent entre février 2008 et février 2009. A titre de comparaison, l'emploi dans les secteurs non-commerciaux a augmenté de 4,0 pour cent.

La crise financière mondiale a également entraîné un nombre considérable de pertes d'emplois. Selon l'Association des employeurs indonésiens (Apindo), plus de 237 000 travailleurs ont été licenciés entre octobre 2008 et mars 2009. Le secteur du textile et de l'habillement a subi 100 000 licenciements, les plantations d'huile de palme 50 000, l'industrie automobile et des pièces détachées 40 000, la construction 30 000 et le secteur de la chaussure 14 000. Les travailleurs sous-traitants, occasionnels et temporaires des industries orientées vers l'exportation ont été les plus durement touchés en raison de la chute de la demande des produits d'exportation et parce qu'il s'agit d'une main-d'œuvre plus facile et moins chère à licencier que le personnel permanent. Selon l'Apindo, 90 à 95 pour cent des personnes ayant perdu leur emploi étaient des travailleurs occasionnels ou des sous-traitants.⁴ Néanmoins, nombre de travailleurs déplacés semblent avoir retrouvé un travail, la plupart dans l'économie informelle, alors que le taux de chômage poursuivait sa tendance à la baisse, tombant à 8,1 pour cent en février 2009 contre 8,4 pour cent en août 2008.

La crise a eu des effets différents sur les travailleurs masculins ou féminins (tableau 2). Tout d'abord, l'emploi des femmes a crû de 2,8 pour cent entre 2008 et 2009, un chiffre nettement supérieur au taux de croissance d'avant la crise, qui se situait à 1,5 pour cent entre 2000 et 2008. Un schéma similaire a été observé durant la crise financière asiatique de 1997. Lorsque les femmes font face à une diminution de revenu à la suite d'un ralentissement de l'activité économique des soutiens de famille masculins, il apparaît qu'elles tentent de compléter le revenu du foyer en participant au marché du travail. Entre 2008 et 2009, le taux de croissance de l'emploi masculin n'a pas connu de changement significatif par rapport aux tendances passées. Deuxièmement, les secteurs présentant les plus importantes contractions en matière de taux de croissance de l'emploi étaient différents pour les hommes et pour les femmes. Pour les hommes, la chute la plus significative s'est produite dans le secteur de la construction, où le taux de croissance de l'emploi est tombé de 5,9 pour cent (2000-2008) à 0,8 pour cent (2008-2009). Alors que pour les femmes, le taux de croissance dans le secteur des transports, de l'entreposage et des communications est passé de 18 pour cent à -17,6 pour cent. Ceci traduit en partie les disparités existant entre hommes et femmes sur le marché du travail. Troisièmement, il y a eu un net transfert d'emplois du secteur financier, des assurances, immobilier et des services aux entreprises vers celui du commerce, de l'hôtellerie-restauration et des services collectifs sociaux et personnels. Le secteur du commerce et de l'hôtellerie restauration a absorbé le travail au coût de productivité. La croissance du secteur entre 2008 et 2009 a été de 0,2 pour cent, ce qui est nettement moins que les années précédentes.

Compte tenu de la tendance continue au recul de l'emploi, il peut sembler, à un niveau superficiel, que la crise financière mondiale n'ait eu qu'un impact minimal sur l'emploi en Indonésie. Toutefois, alors que la création d'emplois formels stagnait, le nombre de travailleurs employés dans l'économie informelle augmentait d'environ 2 millions (hommes: 0,66 million; femmes: 1,36 million) d'août 2008 à février 2009 (figure 1). Ceci a inversé les avancées réalisées précédemment avec le recul régulier de l'emploi informel. L'expansion de l'emploi informel est devenue une préoccupation pour les dirigeants politiques étant donné que les revenus et la productivité y sont inférieurs, que la

⁴ The Jakarta Post: *le nombre total de travailleurs licenciés a dépassé 200 000: Apindo*, (12 mars 2009).

protection sociale est faible ou inexistante et que les canaux de représentation et les moyens d'expression sont limités.

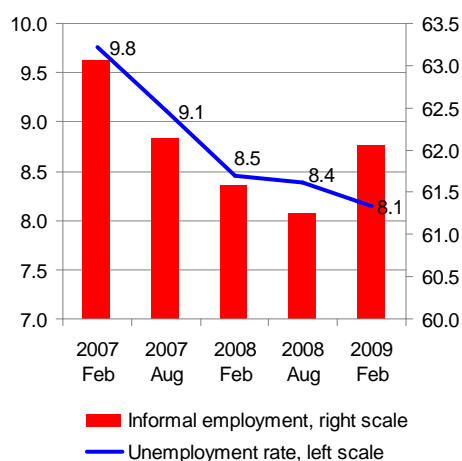
Les tendances relatives au statut de l'emploi indiquent un déclin dans la qualité de l'emploi. Le nombre de travailleurs occasionnels a augmenté de 5,2 pour cent entre février 2008 et février 2009, le nombre de travailleurs non rémunérés a augmenté de 4,0 pour cent et le nombre de travailleurs à leur propre compte a augmenté de 3,6 pour cent (tableau 3). La croissance de l'emploi salarié, comparativement, n'a été que de 1,4% pour la même période. La chute apparemment paradoxale dans l'emploi et la hausse simultanée de l'emploi informel ne sont pas surprenantes. Dans des situations où le niveau de pauvreté est élevé et où le filet de protection sociale fait défaut, les travailleurs qui perdent leur emploi salarié officiel ou tout autre type d'emploi n'ont souvent pas d'autre choix que se tourner vers des activités économiques informelles à productivité inférieure.

Tableau 2: Les taux de croissance de l'emploi par secteur (en pour cent)

	Hommes		Femmes	
	2000-2008	2008-2009	2000-2008	2008-2009
Agriculture	0.7	1.1	-0.5	0.0
Mines & carrières	12.3	8.4	6.2	4.2
Industries manufacturières	0.7	1.3	1.2	3.7
Electricité, gaz & eau	13.9	9.9	15.0	21.6
Construction	5.9	0.8	-1.2	3.3
Commerce, restaurants & hôtels	1.0	2.2	2.5	4.6
Transports, entreposage & communications	2.9	1.2	18.0	-17.6
Finances, assurances, immobilier & services aux entreprises	6.4	2.1	6.8	1.1
Services collectifs, sociaux & aux particuliers	3.5	5.3	4.7	9.0
Total	1.8	1.9	1.5	2.8

Source: BPS

Figure 1: Taux de chômage et part de l'emploi informel (en pourcentage)



Source: Institut indonésien de la statistique (BPS)

Tableau 3: Tendances dans le statut de l'emploi, 2008-2009

	Févr. 2008 (millions)	Févr. 2009 (millions)	Écart en %
Employés	28.52	28.91	1.4
Employeurs	24.58	24.61	0.1
avec travailleurs permanents	2.98	2.97	-0.3
avec travailleurs temporaires	21.60	21.64	0.2
Travailleurs à leur compte	20.08	20.81	3.6
Travailleurs occasionnels	10.93	11.50	5.2
dans l'agriculture	6.13	6.35	3.6
pas dans l'agriculture	4.80	5.15	7.3
Travailleurs non rémunérés	17.94	18.66	4.0
Total	102.05	104.49	2.4

Source: BPS

4. Incidences sur les systèmes de protection sociale

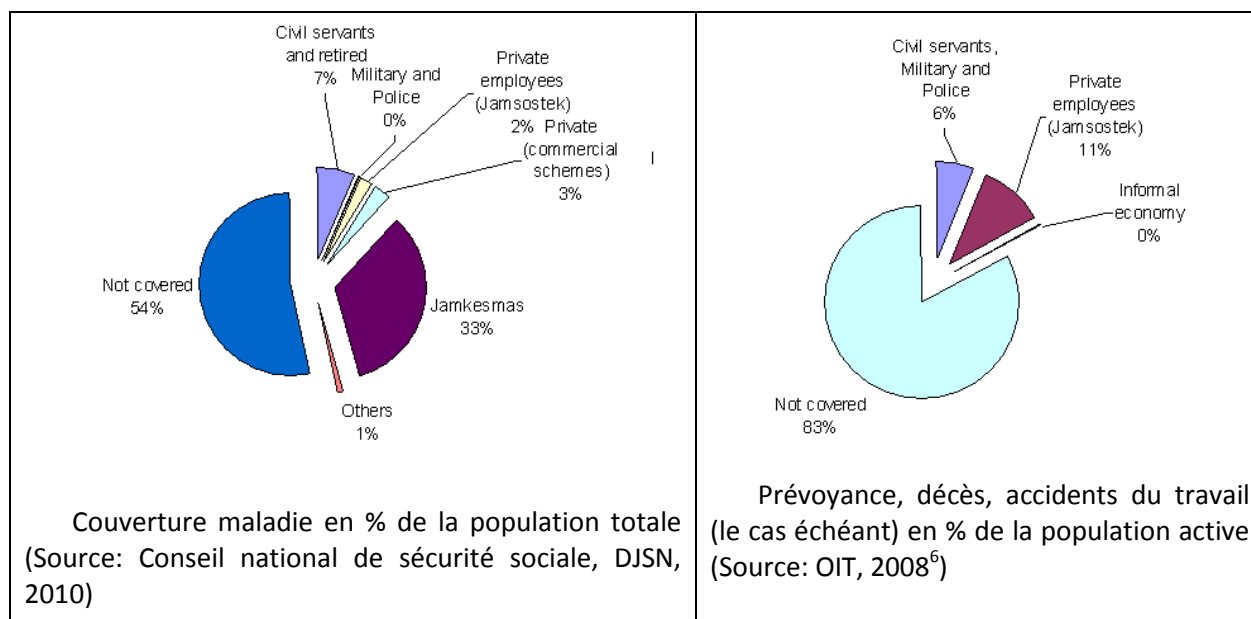
Il n'existe actuellement aucune statistique sur le nombre de travailleurs officiels qui ont été licenciés et qui ont perçu leur indemnité de départ intégrale. Toutefois, même certains de ces travailleurs ayant perçu une indemnité de départ ont pu être obligés de trouver d'autres formes d'emploi ou de faire appel à d'autres membres de la famille pour assurer un revenu. Les licenciements consécutifs à la crise ont sans doute eu un impact important sur l'incidence de la pauvreté. Le nombre de foyers vivant dans la pauvreté a augmenté de 659 300 en 2009⁵.

Avec l'adoption de la loi nationale sur le système de sécurité sociale, 2004 (N° 40) et du décret ministériel correspondant, 2006 (N° 24), le Fonds national d'assurance sociale (Jamsostek) a commencé à étendre la couverture d'assurance aux travailleurs de l'économie informelle. Avant 2004, seuls les travailleurs de l'économie officielle pouvaient bénéficier d'une couverture d'assurance. Quelque 400 000 travailleurs de l'économie informelle sont maintenant couverts par ce plan, mais des progrès restent à faire. Le Gouvernement a également favorisé l'extension de la protection sociale et sanitaire aux populations pauvres et vulnérables, ce qui a permis à quelque 76,6 millions de personnes de bénéficier d'une assurance maladie, à savoir un tiers de la population totale couverte dans le plan Jamkesmas.

En dépit des efforts déployés pour renforcer la protection sociale, quelque 54% de la population totale n'ont pas accès à une couverture maladie et 83% des travailleurs n'ont pas accès à d'autres formes de sécurité sociale (prévoyance, décès, accidents du travail). Les exclus sont, pour la plupart, des travailleurs de l'économie informelle et leurs familles. La couverture de programmes de transferts en espèces et autres plans de transferts de revenus s'est étendue mais ces programmes n'atteignent encore qu'une part limitée de la population (cf. Partie II, section B pour davantage d'informations).

⁵ Overseas Development Institute, *The Global Financial Crisis and Developing Countries: Synthesis of the findings of 10 countries case studies*, document de travail N° 306. (Londres, 2009).

Figure 2: couverture de sécurité sociale



Une récente enquête du BIT (2009)⁷ sur les travailleurs informels en Indonésie a révélé qu'environ 80 pour cent des répondants n'avaient pas de couverture sociale. L'étude a également révélé que 54 pour cent des travailleurs informels sondés trouvaient que la crise a eu des incidences sur leur propre situation de travail et qu'ils avaient été touchés par un afflux de travailleurs licenciés du secteur officiel. De même, toujours selon cette étude, 40 pour cent des employés de l'économie informelle ont eu plus de mal à trouver des commandes de services depuis le début de la crise. Une plus grande proportion de femmes que d'hommes dans l'échantillon ont déclaré avoir ressenti les effets de la crise sur leur travail. L'enquête a également examiné les incidences de la crise sur 15 travailleurs du secteur formel, qui ont été licenciés de différentes usines au centre de Java dans les secteurs du textile, de l'habillement et de l'ameublement. Sur les 15 travailleurs licenciés début 2009, seuls 4 étaient encore sans travail au moment de l'enquête (mi-2009) alors que plus de la moitié (huit) avaient déjà retrouvé du travail dans le secteur informel. Il est nécessaire d'approfondir les recherches sur les effets de la crise sur l'économie informelle et la protection sociale.

La mise en œuvre d'une législation de sécurité sociale pour les travailleurs informels doit également relever des défis. Par exemple, plus 90 pour cent des travailleurs du nord de Sumatra ont été laissés sans protection en raison de l'application inadéquate de la loi relative à la sécurité sociale. Il ressort des données recueillies par Jamsostek que seuls 450 000 travailleurs sur les cinq millions que compte la province, soit moins de dix pour cent étaient couverts par les contributions d'une entreprise aux programmes de sécurité sociale. Endang Sunarto, Président de la section de Djakarta de l'Association nationale des travailleurs, a déclaré que 95 à 97 pour cent environ des entreprises dans lesquelles travaillent des membres du syndicat ne fournissent pas d'assurance vie et accidents à leurs salariés, comme le prescrit la loi⁸.

⁶ OIT: *Social security in Indonesia: Advancing the development agenda*. (Djakarta, 2008).

⁷ Van de Loop, T: *Social security for informal economy workers in Indonesia; Looking for flexible and highly targeted programmes*, (Djakarta, OIT, 2009).

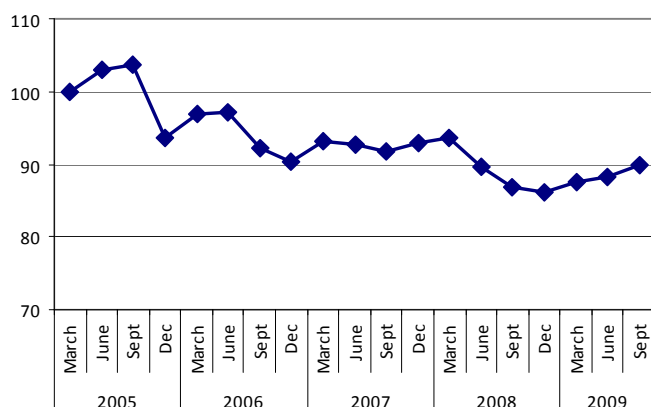
⁸ CSI: *Annual Survey of violations of trade union rights 2009: Indonesia*, (2010).

5. Incidences sur les salaires et les conditions de travail

La crise a exercé une pression vers le bas sur les salaires, dont les effets ont été compensés par la faible inflation en Indonésie. En 2008, une chute dans la demande externe en biens et services indonésiens de la part des pays industrialisés a comprimé les salaires réels moyens des ouvriers en dessous du niveau de contrôle dans l'industrie (Figure 3). Les salaires réels, toutefois, sont remontés en 2009, lorsque le pire de la crise était passé.

La baisse de l'inflation de 11,06 pour cent en 2008 à 2,78 pour cent en 2009 semble avoir atténué l'impact de la crise sur le pouvoir d'achat des travailleurs. Alors que les salaires réels moyens ont reculé entre 2004 et 2008, la moyenne globale des salaires moyens a augmenté à la fois pour les hommes et pour les femmes entre août 2008 et août 2009. A l'exception de ceux prévalant dans les secteurs de l'agriculture, la chasse, la sylviculture et la pêche, les salaires réels moyens des travailleurs masculins ont augmenté dans tous les secteurs entre août 2008 et août 2009. Les travailleurs féminins ont également connu des hausses quasi-générales des salaires réels moyens, à l'exception des secteurs du commerce en gros, du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration. Par le passé, les hausses de salaires étaient décalées par rapport à l'inflation. Un exemple majeur de ce phénomène s'est produit en 2005, frappant durement les travailleurs lorsque les prix des carburants ont flambé à la suite de la réduction des subventions dont ils bénéficiaient.

Figure 3: Salaires moyens des ouvriers en dessous d'un niveau de cadre dans l'industrie (mars 2005 = 100)



Source: Institut indonésien de la statistique (BPS)

Bien que les salaires minimaux présentent d'importantes disparités régionales, la moyenne des salaires minimaux régionaux⁹ augmente¹⁰ depuis 2005, mais son taux de croissance est resté dans la limite de celui de la productivité du travail. Le rapport salaire minimum/salaire moyen est passé de 0,65 en 2004 à 0,76 en 2009. Alors que certains observateurs avancent que la hausse des salaires minimaux porte préjudice à l'économie ou altère le marché du travail, il se peut que la stagnation de la croissance des salaires moyens comparée à celle de la productivité du travail mérite l'attention des décideurs.

⁹ Dit. Pengupahan & Jamsostek, Ditjen PHI & Jamsostek, Depnakertrans, Upah Minimum Propinsi 2010, <http://www.gajimu.com/main/Gaji%20Minimum>

¹⁰ Bien que certains observateurs aient prétendu que l'augmentation rapide des salaires minimums avait causé du tort à la compétitivité indonésienne, la réalité empirique ne corrobore pas nécessairement cette allégation. Voir (Islam and Chowdhury).

L'enquête de conjoncture¹¹ du dernier trimestre de 2008 a révélé une tendance à la baisse de la durée du travail parmi les grandes et moyennes entreprises dans les secteurs de l'industrie manufacturière et de l'exploitation de mines et carrières. Les entreprises ont ajusté les volumes de travail en limitant les heures supplémentaires, en réduisant les équipes de jour (dans le cas de travailleurs en usine), en diminuant les heures de travail et en imposant des astreintes à la maison avec une rémunération de base (sans indemnités de transport) avant de décider de renouveler les contrats des salariés à durée déterminée. Alors qu'une réduction du total des heures de travail dans une entreprise peut prévenir une réduction du nombre des travailleurs employés, il convient cependant de noter que certains travailleurs peuvent souffrir de la perte du revenu représenté par les heures supplémentaires.

Les incidences de la crise sur la durée du travail sont également mises en évidence par la répartition des travailleurs en nombre d'heures ouvrées hebdomadaires. Entre février 2008 et février 2009, on a constaté une baisse du nombre des hommes travaillant 45 heures ou plus par semaine ainsi qu'une hausse notable de ceux travaillant entre 10 et 34 heures par semaine. On a également constaté un recul du nombre d'hommes travaillant entre 35 et 44 heures par semaine¹². Chez les femmes, une hausse du nombre des employées travaillant entre 5 et 34 heures par semaine a été observée, alors qu'une lente croissance ou un recul a été constaté parmi celles travaillant 35 heures hebdomadaires ou plus.

6. Impact sur les normes du travail, y compris la liberté d'association et le droit à la négociation collective

Les effets de la crise sur les normes du travail n'ont pas été évalués de façon formelle. A ce stade, il est trop tôt pour identifier des tendances générales ou des changements majeurs dans les normes. On ne dispose pas non plus d'informations précises sur les normes en raison des restrictions dans la collecte et la gestion des données par l'inspection du travail. On peut supposer que puisque le secteur formel est généralement caractérisé par des normes de travail et des salaires qui sont, en moyenne, meilleurs que ceux de l'économie traditionnelle ou informelle en Indonésie¹³, la croissance de l'économie informelle résultant des licenciements du secteur formel s'est traduite par une hausse du nombre des travailleurs exposés à des normes de travail et à une protection moins bonnes et à des conditions d'emploi plus précaires en Indonésie.

Il est difficile de déterminer si la crise a contribué à accroître les violations des droits du travail. De même, on manque de données ventilées par sexe sur les effets de la crise sur les hommes et les femmes. Il existe cependant des violations permanentes des droits des travailleurs et de sérieuses déficiences en matière de travail décent auxquelles doivent faire face de nombreux travailleurs en Indonésie, alors que les exemples de mauvaise mise en œuvre des lois sur le travail ont

¹¹ L'indicateur conjoncturel (BTI) est tombé en dessous de 100 pour les heures de travail dans ces deux secteurs (93,2 et 96,3 respectivement), reflétant la réduction de la demande internationale. L'enquête conjoncturelle menée par BPS en collaboration avec Bank Indonesia couvre environ 2 000 moyennes et grandes entreprises dans toutes les provinces. L'indicateur va de 0 à 200. Une valeur BTI de 100 indique qu'il n'y a eu aucun changement dans les conditions de la conjoncture. Des valeurs en-dessous de 100 signifient un déclin et au-dessus de 100, un changement à la hausse de la conjoncture.

¹² Source: Institut indonésien de la statistique (BPS).

¹³ National Development Planning Agency: *National Medium Term Development Plan (RPJM) 2010-2014: Job Creation*.

continué pendant la crise¹⁴. Quelques entreprises en Indonésie ne respectent pas les dispositions élémentaires des lois du travail. Même là où des conventions collectives (CC) ont été instaurées, les employeurs ignorent parfois les termes de ces accords et les droits du travailleur conformément à la loi sur le travail. Par ailleurs, les syndicats rencontrent souvent des obstacles à l'application des droits en raison de leur capacité limitée à représenter les travailleurs dans le système officiel de résolution des litiges ou à cause des difficultés auxquelles doivent faire face les inspecteurs du travail dans l'accomplissement de leurs tâches. Des comptes-rendus anecdotiques de représentants syndicaux en Indonésie ont suggéré que la liberté d'association et le droit à la négociation collective avaient été davantage mis à mal pendant la crise.

Il existe actuellement trois nouveaux cas de liberté d'association devant le Comité de la liberté syndicale de l'OIT. Ces trois cas ont été soumis entre septembre et décembre 2009 et font état de diverses violations de la liberté d'association dans des entreprises d'Etat. Un de ces cas récents démontre l'absence de connaissance du gouvernement local à l'égard de la liberté d'association. A cet égard, ces cas sont représentatifs de certains des défis de la décentralisation du gouvernement indonésien concernant l'application et la mise en œuvre des lois et des réglementations sur le travail. Il existe également de remarquables recommandations et demandes d'informations de la part du Comité de la liberté syndicale concernant des cas antérieurs. Ces difficultés de reconnaissance de la liberté d'association reflètent des lacunes dans la protection contre la discrimination antisyndicale et traduisent les difficultés rencontrées par les travailleurs dans l'établissement de conventions collectives au niveau de l'entreprise. Ces obstacles à la négociation collective et à la liberté d'association sont aggravées pour les travailleurs précaires, tels que les travailleurs externalisés, contractuels et occasionnels.

Si l'on veut améliorer les politiques, l'effet de la crise sur les atteintes à la liberté d'association et sur la situation des travailleuses nécessite de plus amples recherches, des sondages par échantillonnage et des analyses.

Les importantes lacunes de connaissances dans la compréhension des effets de la crise doivent être comblées pour améliorer les politiques

Des informations statistiques précises et à jour sont indispensables pour analyser et lutter contre les incidences de la chute générale de la demande. Il est nécessaire d'améliorer les statistiques du travail en Indonésie. Des enquêtes sur la main-d'œuvre sont menées deux fois par an et leurs résultats sont publiés environ six mois après. La disponibilité limitée des données a nui à la compréhension des incidences de la crise sur le marché du travail en temps voulu. L'Institut indonésien de la statistique (BPS) prévoit de commencer à mener une enquête sur la main-d'œuvre tous les trimestres.

Outre la fréquence de l'enquête sur la main-d'œuvre, il est nécessaire d'actualiser le questionnaire de l'enquête afin de refléter les changements dans les relations d'emploi. De plus en plus de travailleurs sont engagés sur la base de contrats à court terme, ce qui permet aux employeurs d'éviter légalement de payer les primes d'assurances sociales et les indemnités de licenciement. L'externalisation est également devenue une pratique courante: les travailleurs sont engagés par des entrepreneurs et travaillent pour des entreprises différentes de celle qui les a engagés. Comme le souligne ce rapport, ce sont principalement les travailleurs engagés sur des contrats à court terme ou précaires qui ont été les premiers licenciés lorsque la crise a frappé. Cependant, en raison des limitations dans la collecte des données, il n'existe aucune estimation précise du nombre de travailleurs engagés par des contrats à court terme ou se trouvant dans une relation d'emploi triangulaire.

¹⁴ CSI: *Annual Survey of violations of trade union rights 2009: Indonesia*, (2010).

Partie II: Description des mesures de lutte contre la crise et des politiques de relance

A. Accélérer la création d'emplois et la reprise et soutenir les entreprises

1. Mesures visant à stimuler la demande effective et à maintenir les niveaux de salaire par des politiques macro-économiques, telles que:

a) Une politique monétaire, à savoir assouplissement quantitatif et expansion du crédit

La ligne politique macroéconomique prudente actuellement suivie en Indonésie a aidé le pays à tempérer la récente récession mondiale. La Banque d'Indonésie a adopté officiellement un régime ciblé sur l'inflation en 2005 et le taux d'inflation visé pour 2010 et 2011 se situe à 5 pour cent, avec une marge d'un point. Le taux de change est utilisé comme point d'ancrage nominal et constitue un élément de la stratégie anti-inflationniste de la Banque d'Indonésie. Le gouvernement indonésien gère également des mouvements de capitaux exempts. En ce qui concerne la politique fiscale, le gouvernement est demeuré relativement conservateur. L'Indonésie présente un déficit budgétaire de quelque deux pour cent du PIB et un ratio dette/PIB inférieur à 30% (un niveau considéré comme prudent). En outre, le Gouvernement prévoit de continuer à réduire ce ratio.

En réaction à la récession, la Banque d'Indonésie a abaissé les taux des prêts et assoupli les critères d'octroi. Les petites et moyennes entreprises (PME) qui jouent un rôle important dans l'économie et sur le marché du travail, ont subi les effets adverses des taux d'intérêt relativement élevés et d'une faible disponibilité du crédit. Etant donné que 70 pour cent du financement commercial repose sur les prêts bancaires, la disponibilité du crédit est vitale pour la survie et la croissance des PME¹⁵. Bien que la Banque d'Indonésie ait abaissé son taux politique (taux BI) à 6,5 pour cent par rapport à son récent pic à 9,5 pour cent en novembre 2008, essayant par là de réduire le coût du capital en soutien aux entreprises, les taux moyens des prêts bancaires sont demeurés élevés, à 14,5 pour cent, fin mars 2009¹⁶. Durant la récession, les banques étaient prudentes dans l'octroi des prêts, percevant des risques accrus de prêts non remboursés dans un contexte peu favorable aux entreprises¹⁷. Bien que la Banque d'Indonésie ait assoupli les critères d'octroi des prêts afin de stimuler l'emprunt, la persistance de la faible disponibilité de crédits aux PME a entravé un rebond économique plus marqué et l'absorption de main-d'œuvre.

b) Politique fiscale, plans de relance

En février 2009, le Gouvernement a adopté un plan de relance économique à hauteur de 73,3 trillions de roupies indonésiennes (8,1 milliards de dollars US), équivalant à peu près à 1,4 pour cent du PIB, afin d'anticiper les effets de la crise économique mondiale. La relance visait en premier lieu à maintenir le pouvoir d'achat de la population, soutenir la résistance du secteur des entreprises pour faire face à la crise mondiale et accroître l'absorption de main-d'œuvre par une politique de développement des infrastructures à fort coefficient de main-d'œuvre. Ces mesures se sont traduites par des réductions d'impôts et des subventionnements, ont produit une baisse des prix du diesel et de l'électricité pour la production industrielle et ont conduit à l'expansion du Programme national pour l'autonomisation des communautés et des programmes d'infrastructures.

¹⁵ The Jakarta Globe: *Banks' stubborn rate freeze will stall growth*: BI, (13 mai 2009).

¹⁶ *ibid.*

¹⁷ Cf. Bank of Indonesia, *Financial stability review, No.12*, (mars 2009).

Tableau 4: Composantes du plan de relance et réalisation du budget

	Budget (Rp., trillion)	Dépenses (Rp., trillion)	% du Budget
I. Réductions d'impôts	56,300	45,849	81.4
Revenu personnel	31,000	24,707	79.7
Revenu des sociétés	19,300	19,300	100.0
Taxe sur la valeur ajoutée	3,500	1,835	52.4
Droits de douane	2,500	7	0.3
Sous-total	56,300	45,849	81.4
II. Dépenses publiques			
Subventions	4,523	4,158	91.9
Transferts du Gouvernement aux entreprises	500	500	100.0
Dépenses en matière d'infrastructures	11,335	10,812	95.4
Programme national pour l'autonomisation des communautés	602	602	100.0
Sous-total	16,358	15,470	94.6
Total	73,259	61,920	84.5

Source: Gouvernement indonésien

c) Stabilisateurs sociaux

L'indemnité de licenciement au terme des rapports de travail est la seule sécurité de revenu pour les chômeurs de l'économie formelle, étant donné qu'il n'existe pas de système d'assurance-chômage en Indonésie. Le respect de la législation sur l'indemnité de licenciement était très hétérogène avant même la crise – sept pour cent seulement des travailleurs habilités à la percevoir ont reçu la totalité de leur indemnité de licenciement en 2008¹⁸. Certains faits non avérés suggèrent que le taux de respect a baissé durant la crise financière. Pour les travailleurs du secteur informel, différents programmes sociaux, et notamment des plans de transferts en espèces, fournissent une protection contre la perte de revenu. Dans le cadre de ses mesures de lutte contre la crise, le Gouvernement a augmenté les affectations budgétaires en faveur de la réduction de la pauvreté et a renforcé ses efforts pour établir un socle de protection sociale (cf. Partie II, Section B)

2. Investissements dans les infrastructures, les services publics, la production verte et la recherche et le développement

Le plan de relance comprenait 12,2 trillions de roupies (1,4 milliards de dollars) pour le développement des infrastructures et les programmes d'autonomisation pour les personnes vivant dans les zones rurales. Les programmes portaient sur l'amélioration des grands axes, des ports, des ponts, des routes rurales et des systèmes d'irrigation et il est prévu qu'ils aboutissent à la création d'environ 1 million d'emplois à court terme. Fin 2009, 93,1 pour cent de ces composantes du plan de relance du Gouvernement avaient été absorbés, créant plus d'un million d'emplois supplémentaires dans l'économie indonésienne (cf. tableau 4). La durée moyenne de ces emplois était de l'ordre de 40

¹⁸ Banque mondiale: Rapport sur les emplois en Indonésie: *Towards better jobs and security for all*. (Djakarta, 2010).

à 50 jours, selon une récente recherche du BIT¹⁹. Il convient de noter qu'afin d'assurer la mise en œuvre en temps voulu des mesures de relance et pour bénéficier des structures administratives existantes, des financements supplémentaires ont été alloués à de nombreux plans de travaux publics en cours. En outre, de nouveaux programmes ont suivi la procédure administrative standard et une grande partie des financements a été divisée en petites subventions destinées aux petits entrepreneurs et travailleurs locaux. Afin de stimuler les résultats sur l'emploi des mesures portant sur les infrastructures, le gouvernement a privilégié les partenaires locaux, et notamment les entrepreneurs, la main-d'œuvre et les fournisseurs locaux.

Tableau 5: Estimations des créations d'emplois générées par les programmes de développement des infrastructures et d'autonomisation financés par le plan de relance 2009

Gouvernement Ministère/ Département	Allocation budgétaire		Nbre d'emplois créés
	Milliards Rp.	En % du total	
Travaux publics	6,601	54.1	952,674
— Centre	3,617	29.6	160,708
— Régionaux	2,984	24.5	791,957
Transport	2,198	18.0	72,898
Ressources énergétiques et minières	500	4.1	6,434
Logements sociaux	400	3.3	5,000
Affaires maritimes et pêche	100	0.8	12,590
Main-d'œuvre et migrations	300	2.5	10,983
Santé	150	1.2	146
Commerce	335	2.7	7,653
Coopératives et PME	100	0.8	4,234
Autres départements	1,515	12.4	0
Total	12,199	100.0	1,072,603

Source: Ministère coordonnateur pour les Affaires économiques (2009)

Le plan de relance 2009 a alloué 6,6 trillions de roupies (733 millions de dollars) au Département des travaux publics, dont la majorité a été investie dans le développement des ressources en eau, les routes et les systèmes d'assainissement. Une enquête du BIT²⁰ menée à Java fin 2009 a confirmé que les groupes défavorisés étaient les principaux bénéficiaires de la relance: 71,3 pour cent des emplois ont profité à 50 pour cent des foyers les plus pauvres, 60,6 pour cent des bénéficiaires comptaient moins de six ans de scolarisation, 47 pour cent des emplois ont profité à des jeunes (15 à 29 ans) et 67 pour cent de l'échantillon avait été au chômage. Malgré une mise en œuvre bien ciblée, les résultats de l'enquête montrent que les femmes ont eu un accès limité aux opportunités de travail créées par les mesures de relance fiscales. Ce fait souligne le besoin d'améliorer la ventilation par sexe des programmes de création d'emplois, en particulier ceux qui ciblent les groupes vulnérables et la réduction de la pauvreté.

Les investissements en infrastructures dans le cadre du plan de relance ont été efficaces pour traiter les besoins immédiats de transferts en espèces et les injections de liquidités dans les économies locales et ont également stimulé le développement économique à long terme en améliorant la qualité des infrastructures. Les investissements en infrastructures de transports, par exemple, ont eu un effet positif sur le revenu des ménages des agriculteurs et ont potentiellement

¹⁹ Allen, E: *Recovery through increasing investments in social and economic assets: Infrastructure, job creation and fiscal stimulus*. (Jakarta: à venir)

²⁰ *ibid.*

contribué à atténuer la pauvreté parmi les petits exploitants, fortement dépendants des transports terrestres pour la distribution de leurs récoltes²¹. Il semble que l'amélioration de l'infrastructure routière rurale ait également encouragé l'amélioration des opportunités d'emploi et une augmentation du revenu des entreprises rurales non-agricoles.²²

En 2009, pendant la formulation du plan de relance, le gouvernement a cherché à mieux comprendre l'impact des dépenses publiques sur l'emploi et l'efficacité de différentes stratégies en matière de coûts. A la demande du Ministère coordonnateur pour les Affaires économiques, le BIT a développé un outil de diagnostic, une matrice de comptabilité sociale qui peut être utilisée pour analyser les effets directs, indirects et induits des dépenses publiques sur l'emploi. Une analyse préliminaire du secteur de la construction indique qu'investir dans des travaux de construction de routes à forte intensité de main-d'œuvre génère deux fois plus d'emplois que des investissements dans des travaux de construction de routes et d'irrigation à forte intensité de capitaux. Par conséquent, si le principal objectif politique est de générer des emplois pour des travailleurs peu ou pas qualifiés, investir dans la construction de routes à forte intensité de main-d'œuvre aura un meilleur effet multiplicateur et un retour sur investissement plus élevé.

Le Gouvernement a lancé un plan pour la création d'un fonds pour le climat à hauteur d'un milliard de dollars, principalement consacré à la réduction des émissions résultant de la déforestation, et a pris des mesures pour consolider ses efforts en faveur d'une économie verte. Ceux-ci comprennent l'octroi de prêts à l'industrie à des taux d'intérêt inférieurs à ceux prévalant sur le marché, de manière à ce que l'équipement obsolète soit remplacé par des technologies nouvelles plus performantes.

3. Protection des travailleurs salariés par des mesures de préservation de l'emploi à travers des plans appropriés, mis en œuvre par le dialogue social et la négociation collective

Bien qu'il n'existe pas de statistiques sur le nombre de conventions collectives mentionnant des mesures de préservation de l'emploi, certains faits non avérés montrent que diverses sociétés ont fait usage de mécanismes de dialogue social pour mettre en œuvre des réductions de la durée du travail dans l'intérêt de la préservation de l'emploi. Les dirigeants d'une grande usine d'habillement dans l'ouest de Java, par exemple, ont consulté le syndicat pour savoir comment faire face à un recul des commandes de 15 à 20 pour cent. Au terme d'un dialogue constructif, la société a décidé d'investir dans la qualification de sa main-d'œuvre, tout en réduisant les heures supplémentaires. Les dirigeants ont pensé que la décision de garder des travailleurs expérimentés et d'accroître la productivité en investissant dans les compétences de la main-d'œuvre renforcerait sa position sur le marché lorsque les commandes reprendront.

²¹ Hartono, D. and Irawan, T: *Infrastructure improvement and its impacts on Indonesia economic performance*, (University of Indonesia, Jakarta, 2009)

²² Gibson, J. and Olivia, S: *The effect of infrastructure access and quality on non-farm enterprises in rural Indonesia*, Working Paper in Economics 17/08, (Department of Economics, University of Waikato, Nouvelle-Zélande, 2008).

4. Aider les travailleurs à trouver un emploi par des mesures actives sur le marché du travail, telles que:

a) Les services publics de l'emploi

Bien que les services publics de l'emploi ne soient pas directement liés à la récession économique, le Ministère de la main-d'œuvre et de l'Emigration (MOMT) leur a donné la priorité afin d'améliorer les résultats sur le marché du travail et a créé un tableau d'affichage électronique nommé "Bursa Kerja On-Line" (bourse à l'emploi en ligne)²³.

b) Mesures d'orientation professionnelle

Aucune mesure de lutte contre la crise n'a été prise concernant l'orientation professionnelle. Cependant, des programmes d'orientation de carrières ont été développés dans le cadre du plan de relance fiscal pour améliorer les centres de formation professionnelle et les réformes en cours concernant les systèmes d'éducation et de formation professionnelle.

c) Mesures spéciales pour l'emploi des jeunes

L'Agence nationale pour la planification du développement (BAPPENAS) a décidé d'améliorer le rôle et la fonction du Réseau indonésien pour l'emploi des jeunes (IYEN) en leur fournissant un secrétariat permanent et du personnel au sein du Ministère pour coordonner les mesures politiques et les activités concernant l'emploi des jeunes. Le Secrétariat a été inauguré en avril 2010 et s'appelle le JEJAKMU en Indonésien²⁴.

Au cours d'une réunion des parties prenantes organisée par BAPPENAS en juillet 2010, les agences gouvernementales impliquées dans l'emploi des jeunes sont convenues de tisser des liens officiels avec le Secrétariat en nommant des agents de liaison.

d) Incitations/aides à l'emploi

Il n'existe ni incitations ni aides à l'emploi spécifiques en Indonésie, bien que le plan de relance fiscal contribue indirectement à préserver les emplois, d'une part en réduisant l'impôt sur les sociétés et d'autres redevances et, d'autre part, en subventionnant le diesel et l'électricité, ce qui favorise la baisse des coûts d'exploitation des entreprises.

e) Renforcement des capacités, perfectionnement des compétences et reconversion pour améliorer l'employabilité²⁵

En réponse à la récession actuelle, le gouvernement a alloué 300 milliards de roupies (33,3 millions de dollars) au MOMT, portant le budget annuel du Ministère à 3,3 trillions de roupies (366,7 millions de dollars). Quelque 136 milliards de roupies (15,1 millions de dollars) ont été dépensés sur des formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi, les travailleurs licenciés et les travailleurs migrants de retour et 164 milliards de roupies (18,2 millions de dollars) ont été affectés à l'amélioration des infrastructures matérielles des Centres de formation professionnelle (BLK).

Le MOMT a distribué un budget de formation additionnel parmi les régions sur la base des critères suivants: la crise et la capacité existante du BLK à dispenser une formation de qualité. Le financement de la relance a débouché sur 3 000 cours supplémentaires et 50 000 demandeurs d'emploi supplémentaires ont reçu des formations à court terme à travers le pays.

²³ LPPM Universitas Surabaya: *Final Report for Pasuruan Employment Service Center*. (2010).

²⁴ Cf. <http://jejakmu.BAPPENAS.go.id>

²⁵ Cf. le document historique et la présentation: *Indonesia: APEC Forum on Human Resource Development 2009. Implementing Public TVET Programme in the Midst of the Financial Crisis*. (Chiba 18-20 novembre 2009).

Les autorités locales ont conçu des cours de formation fondés sur les besoins qui avaient été identifiés. La plupart des cours de formation étaient à caractère technique et concernaient des domaines tels que la réparation de vélomoteurs et d'automobiles, la soudure, la construction, la couture, l'informatique et les langues. Le BLK a également proposé des formations en entrepreneuriat. Des partenariats public/privé ont accru l'efficacité et la pertinence de la formation - les autorités locales se sont associées avec des prestataires de services de formation privés et ont dispensé plus de 670 cours en business et management. La plupart des BLK sont gérés par les gouvernements locaux et bénéficient néanmoins de capacités et de financements limités. Par conséquent, une partie du financement de la relance du MOMT visait à améliorer l'infrastructure des BLK, en rénovant les anciens centres de formation et en achetant du nouveau matériel et de nouveaux équipements.

L'utilisation efficace des budgets de formation supplémentaires sur une courte période (six mois au moment de la rédaction du présent document) a été un défi pour le Gouvernement, compte tenu des capacités limitées des autorités locales à planifier et à exécuter des évaluations des besoins en formation, à planifier et à dispenser des formations de qualité avec la participation de l'industrie et à assurer le placement et l'employabilité de la main-d'œuvre formée.

f) Programmes de développement des compétences entrepreneuriales

Bien que le développement des compétences entrepreneuriales ne faisait pas directement partie des mesures de lutte contre la crise, il constitue l'une des priorités de la présidence. Le RPJM et le plan du Département de l'éducation du Ministère de l'éducation nationale ont incorporé la formation entrepreneuriale aux programmes des écoles secondaires et du premier cycle. On espère qu'une introduction à la gestion d'entreprise fournisse à des jeunes gens l'occasion de considérer une activité à leur propre compte comme une alternative viable au salariat du secteur formel.

5. Lutter contre le chômage des jeunes en leur proposant une formation professionnelle technique ainsi que le développement de compétences entrepreneuriales

Le Gouvernement indonésien a clairement prévu une large expansion de la formation professionnelle afin que les jeunes soient dotés de compétences qui leur permettent de réussir sur le marché du travail. De même, les principaux efforts de réforme entrepris l'ont été afin d'augmenter l'accès aux formations non-formelles pour les groupes vulnérables, tels que les communautés rurales, les femmes, les jeunes, les chômeurs et les hommes et femmes sous-employés. Les réformes actuelles de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (TVET) et les diverses initiatives menées par le Ministère de l'éducation nationale et le MOMT cherchent à améliorer la qualité et l'efficacité des formations de manière à réduire les inadéquations de compétences, à lutter efficacement contre les pénuries de personnel qualifié dans les secteurs à croissance rapide et à accroître l'employabilité générale de la main-d'œuvre indonésienne.

6. Autres programmes ciblés, tels que les programmes publics de garantie de l'emploi, les travaux publics d'urgence et autres dispositifs de création d'emplois directs

Durant le plan de relance, le gouvernement a accru l'allocation budgétaire aux programmes de travaux publics, de manière à créer des emplois temporaires (cf. Partie II section A2).

7. Soutien aux entreprises publiques et privées (y compris aux coopératives) et les micro-entrepreneurs par des mesures telles que:

a) Facilités de crédit, accès au crédit, garanties

L'accès au capital, notamment aux prêts bancaires, a été crucial pour la survie de nombreuses PME pendant la crise. Comme indiqué précédemment, la Banque d'Indonésie a abaissé son taux

directeur afin de soutenir les entreprises. Il existait néanmoins un écart considérable entre le taux directeur et les taux de prêt moyens des banques, en raison de la position conservatrice des banques commerciales en matière de prêts. Le Ministre de l'industrie a fait pression sur la Banque d'Indonésie pour que celle-ci exhorte les banques commerciales à réduire les taux de prêt aux PME.²⁶ Le Ministre a également fait pression pour réduire les taux d'intérêt de 16 à 12 pour cent sur les prêts octroyés dans le cadre du Crédit aux entreprises populaires (KUR).²⁷

Le KUR a été établi en 2007 dans le but de renforcer la capacité des micro, petites et moyennes entreprises à obtenir un soutien financier et à se développer. Par extension, cette politique doit contribuer à la réalisation de plus larges objectifs de réduction de la pauvreté et de création d'emplois²⁸. En plus d'abaisser les taux d'intérêt sur certains types de prêt, le gouvernement indonésien a également engagé 2 trillions de roupies (222 millions de dollars) dans la création d'une «facilité de garantie au prêt» pour le KUR²⁹. Un accès facilité au crédit devrait encourager le développement des micro, petites et moyennes entreprises qui, à leur tour, pourront produire des effets positifs sur la croissance de l'emploi et la réduction de la pauvreté.

b) Facilités de paiement

Aucune stratégie spécifique sur les facilités de paiement n'a été appliquée en Indonésie depuis le début de la récession économique.

c) Accès aux marchés publics

Au moment où le présent rapport est rédigé, aucun changement n'a été réalisé sur la réglementation des marchés publics³⁰ depuis l'aggravation de la crise en octobre 2008.

d) Subventions sous différentes formes (coûts de main d'œuvre non salariaux, facilités de crédit à l'exportation)

Afin de soutenir la compétitivité, la résistance des entreprises et l'exportation, le Gouvernement a mis en place des mesures de relance par des réductions d'impôts, l'octroi de différents subventionnements et l'accès au capital. L'allègement fiscal a généré une réduction de l'impôt sur les sociétés, des charges sociales, des taxes à l'importation et de la TVA. Les subventions ont abaissé les prix de l'électricité pour les utilisateurs industriels ainsi que les prix du diesel automobile.

e) Facilités octroyées aux programmes de formation, développement des compétences, perfectionnement et reconversion

Comme mentionné plus haut, le gouvernement a favorisé les plans de formation, ciblant les travailleurs licenciés et les chômeurs, les travailleurs migrants de retour dans leur pays, les micro-

²⁶ The Jakarta Globe: "Indonesia to Help Small Firms Get Lower Interest Rates", 27 octobre 2009.

²⁷ *ibid.*

²⁸ Retnadi, D: "People Based Small-Business Loan KUR: Prospects and Challenges " Economic Review No. 212, 2008 <http://www.bni.co.id/Portals/0/Document/Loan%20KUR-June2008.pdf>.

²⁹ Suharmoko, A: "Government relaxes rules on micro credit," *The Jakarta Post*, 13 Jan. 2010, <http://www.thejakartapost.com/news/2010/01/12/govt-relaxes-rules-micro-credit.html>.

³⁰ Les réglementations relatives aux marchés publics sont régies par les décrets suivants: décret présidentiel, 2003 (n° 80) concernant les directives de mise en œuvre des marchés publics de biens ou de services; décret présidentiel, 2004 (n° 61), qui amende le décret présidentiel n° 80; et le décret n° 339/KPTS/2003 formulé par le Ministère du logement et des infrastructures régionales, concernant des Directives pour la mise en œuvre de marchés de construction de services par les institutions gouvernementales.

entrepreneurs et les femmes. Les formes de formation comprennent des cours à court terme dispensés par des instituts de formation officiels et des dispositifs de formation itinérante. Il n'existe pas de subventions pour les sociétés qui fidélisent et forment leurs employés au lieu de réduire le nombre de leurs travailleurs.

f) Mesures spéciales pour les PME, les micro-entreprises et les coopératives³¹

Le Gouvernement indonésien a promulgué en 2008 une nouvelle loi sur les institutions de garantie du crédit et de re-garantie du crédit (N° 222/2008, Ministère des finances et décret présidentiel N° 2/2008). Avec ces nouvelles lois, la forme légale des institutions de garantie du crédit a été étendue aux sociétés privées, aux sociétés publiques et aux coopératives. La nouvelle législation a fixé le capital minimum pour constituer une institution de garantie du crédit à 50 milliards de roupies (5,6 millions de dollars) pour une institution de province et à 100 milliards de roupies (11,1 millions de dollars) pour une institution opérant à l'échelle nationale. La province de Java Est a maintenant créé une institution de garantie du crédit et la banque centrale et le Ministère des finances encouragent activement la création de telles institutions dans d'autres provinces, étant donné qu'un plan de garantie du crédit réduit la perception des risques de non remboursement de prêts et, partant, devrait accroître les prêts aux PME.

g) Réductions d'impôts

Le Gouvernement a abaissé le taux de l'impôt sur les sociétés de 3 pour cent, ce qui le porte à 25% en 2010. Pour les autres incitations fiscales, voir Partie II, section A-1 b.

h) Environnement réglementaire propice à la création d'emplois par le développement d'entreprises durables

Étant donné qu'il s'agit davantage d'une question de développement à long terme qui a été traitée dans le RPJM 2010-2014, élaboré en 2009 et lancé début 2010, aucune action spécifique n'a été entreprise à titre de mesure de lutte contre la crise à court terme.

8. Soutien à la création d'emplois dans les divers secteurs économiques, en reconnaissant la valeur du secteur agricole et la nécessité d'infrastructures, d'une industrie et d'emplois ruraux

Comme indiqué plus haut, le plan de relance a permis de financer des investissements dans des infrastructures générant des emplois immédiats. Les programmes de travaux publics ont accru la valeur du secteur agricole et ont souligné la nécessité d'améliorer les infrastructures rurales, notamment les routes et la gestion des ressources hydriques. En outre, des fonds ont été alloués afin de revitaliser les centres de formation professionnelle, dont certains sont situés dans des zones rurales.

Encadré 1. Encourager l'économie verte et relever les défis correspondants

Le gouvernement indonésien a pris des mesures pour faciliter le passage à une économie respectueuse de l'environnement et pauvre en émissions de carbone. Un cadre stratégique à long terme a été développé pour faire face au changement climatique, en insistant particulièrement sur le secteur de l'énergie. Un plan de mesures a été adopté en faveur de l'énergie géothermique, du changement dans l'exploitation des sols et de la sylviculture³². Dans le cadre de l'Accord de Copenhague de décembre 2009, le Gouvernement s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 26 pour cent d'ici 2020, et si une aide internationale est fournie,

³¹ Les politiques relatives à l'accélération du développement du secteur formel et à l'autonomisation des micro, petites et moyennes entreprises sont fondées sur le décret présidentiel, 2007 (n° 6).

³² Ministère des finances: *Green Paper on the economic and fiscal policy strategies for climate change mitigation in Indonesia*, (2009).

jusqu'à 41 pour cent. Dans ce contexte, le Gouvernement a lancé un plan visant à créer un fonds pour le climat à hauteur d'un milliard de dollars américains, afin d'investir dans des projets de réduction des émissions à travers le pays, et principalement pour les réductions d'émissions provenant de la déforestation³³ par le programme «Reduced Emissions from Deforestation and Degradation» et l'encouragement de la géothermie et d'autres formes «d'énergie verte»³⁴.

L'Indonésie fait face à un certain nombre de défis qui doivent être relevés en progressant vers une économie plus verte. L'Indonésie subventionne les carburants lourds, ce qui peut induire des schémas de production et de consommation non-durables et une utilisation excessive d'énergie.³⁵ En outre, les subventions en faveur de l'énergie peuvent ralentir le développement et l'utilisation de sources d'énergie plus propres et plus durables.³⁶ Au cours des dernières années, le Gouvernement a introduit avec succès le Programme de conversion du kérosène en GPL³⁷. En encourageant les ménages à opter pour un fioul plus propre, le programme a fait reculer les émissions de gaz à effet de serre, a indirectement généré des économies pour les ménages, estimées à 11 dollars par mois, et a permis d'épargner 1,1 milliard de dollars en subventions pour 2010.³⁸

En réponse aux récents bonds dans les coûts de l'énergie, le Gouvernement a considérablement accru le total des subventions au budget 2010. Néanmoins, le Gouvernement a déclaré son intention de supprimer progressivement le subventionnement de l'énergie d'ici 2014, tout en conservant des mesures pour protéger les plus démunis³⁹, conformément à son engagement politique pris lors du Sommet du G20 de 2010.⁴⁰ Dans ce

³³ Un soutien initial de 100 millions de dollars de Government Investment Unit dans un nouveau Fonds d'investissement vert indonésien devrait aider à récolter les 900 millions de dollars restants auprès des investisseurs institutionnels et des gouvernements des pays industrialisés qui se sont engagés à financer des projets à faibles émissions de carbone dans les pays en développement. Le fonds devrait être porté à 5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

³⁴ Ministère des finances, Groupe de travail sur la politique budgétaire pour le changement climatique: *Climate Change & Fiscal Policy Issues: 2009 Initiatives*. (2009).

³⁵ CESAP: *Turning Crisis into Opportunity: Greening Economic Recovery Strategies*. (2009).

³⁶ Ministère des finances, Groupe de travail sur la politique budgétaire pour le changement climatique: *Climate Change & Fiscal Policy Issues: 2009 Initiatives*. (2009).

³⁷ La consommation de kérosène a été réduite de 80 % en distribuant un poêle et un jerrycan de trois kilos de GPL à des foyers ciblés. Les dépenses en subventions sur le kérosène (7 milliards de dollars en 2008) ont été nettement réduites dans le processus.

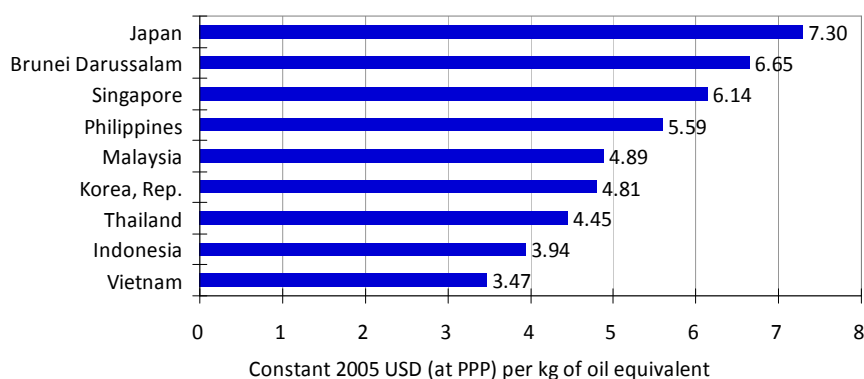
³⁸ Xinhua: *Indonesia to conclude kerosene to LPG conversion by mid 2010*. 23 déc. 2009. www.chinaview.cn

³⁹ Jakarta Globe: *Indonesia to End Energy Subsidies 'by 2014'*. 22 March 2010. <http://www.thejakartaglobe.com/business/indonesia-to-end-energy-subsidies-by-2014/365233>
Cette annonce a fait suite à une hausse importante des subventions à l'énergie en février 2010, soit le deuxième budget le plus important en matière de subventions à l'énergie des 10 dernières années. <http://www.thejakartaglobe.com/home/indonesia-to-increase-fuel-food-subsidies/360981>.

⁴⁰ Les dirigeants politiques présents au Sommet du G20 de Pittsburgh se sont engagés à éliminer progressivement les subventions aux carburants fossiles inutiles à moyen terme, tout en fournissant un soutien ciblé aux foyers les plus pauvres comme moyen d'améliorer la sécurité de l'énergie, d'encourager l'investissement dans les sources d'énergie propres, de promouvoir une croissance verte et de dégager des ressources en faveur des besoins sociaux, tels que la santé, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement. <http://www.pittsburghsummit.gov/>.

contexte, le Gouvernement a réduit les subventions énergétiques de 7,1 pour cent dans le projet de budget 2011 de l'Etat.⁴¹ La réduction des subventions aux carburants créerait un espace budgétaire pour la réduction de la pauvreté, l'éducation, les programmes sociaux et les investissements en infrastructures.⁴²

Figure 5: PIB par unité d'énergie utilisée (PPA constante 2005 en \$ US par kg d'équivalent pétrole)



Importantes lacunes de connaissances

Une des faiblesses relevées dans la mise en œuvre du plan de relance, y compris le débours et la remise des fonds, est qu'aucune évaluation officielle n'a été réalisée concernant les effets des mesures de lutte contre la crise. Il est nécessaire d'améliorer la capacité technique, et notamment le suivi et l'analyse, de manière à mieux comprendre l'impact des dépenses publiques sur l'emploi et la réduction de la pauvreté parmi les groupes cibles (à travers les secteurs et les zones géographiques) et à évaluer l'efficacité des différentes stratégies d'investissement en matière de coûts. Il convient de poursuivre les recherches et la formation afin d'améliorer cette capacité.

La structure décentralisée de l'Indonésie constitue un défi supplémentaire car la planification de programmes et la mise en œuvre de mesures doivent être opérées à la fois au niveau des provinces et à celui des districts. Une aide technique et un renforcement des capacités sont nécessaires au niveau local afin d'améliorer les analyses, la planification et la mise en œuvre de stratégies centrées sur l'emploi, le travail décent et le développement de la main-d'œuvre. Enfin, il est nécessaire d'accroître la collecte locale de données sur les tendances du marché du travail et les lacunes de compétences, afin d'encourager la mobilité de la main-d'œuvre.

B. Créer des systèmes de protection sociale et protéger les populations

1. Programmes de transfert en espèces

En 2007, le Gouvernement indonésien a lancé le *Hopeful Family Programme*, un programme de transferts en espèces. Les ménages couverts par le programme reçoivent des transferts en espèces sur une échelle glissante en fonction des caractéristiques du ménage. Les transferts sont subordonnés à la satisfaction d'exigences en matière de santé ou d'éducation, par

⁴¹ Al Azhari, M.; Bisara, D: *Praise for subsidy cuts, mixed with concern over rising costs*. Jakarta Globe. 22 août 2010. <http://www.thejakartaglobe.com/business/praise-for-subsidy-cuts-mixed-with-concern-over-rising-costs/392298> [10 Oct. 2010]

⁴² BAD, OIT and BID: *Indonesia: critical development constraints*. (Manille, 2010)

exemple, les femmes enceintes et les mères allaitant doivent subir des contrôles de santé et accouchent avec une assistance médicale⁴³, alors que les bébés et les enfants jusqu'à l'âge de six ans doivent également être vaccinés et subir des visites médicales régulièrement.⁴⁴ Il existe également des règles relatives au recrutement et à la fréquentation des écoles, à savoir que les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans doivent avoir un taux de fréquentation d'au moins 85%.⁴⁵ L'allocation en espèces moyenne par ménage est de 1 390 000 roupies (154 dollars) par an. Les transferts conditionnels en espèces jouent également un rôle clé dans le développement d'un socle de protection sociale car ils fournissent une sécurité de revenu minimale aux familles avec enfants, tout en facilitant l'accès aux services de base en matière d'éducation et de soins. Planifié avant que la crise n'éclate, ce programme est arrivé à point nommé pour aider les ménages démunis et vulnérables durant la crise. Bien que le nombre de ménages effectivement couverts par le programme ait augmenté en permanence de 392 813 en 2007 à 498 095 en 2009, ce progrès demeure en-deçà du plan initial qui prévoyait de couvrir 0,5 million de foyers en 2007, 1,25 million supplémentaire (total de 1,75 millions de ménages) en 2008, 2,25 millions (4,0 millions au total) en 2009 et 2,5 millions (6,5 millions au total) en 2010.

Tableau 6: les prestations du Programme *The Hopeful Family*

	Prestation annuelle par ménage
Prestation définie	Rp. 200 000 (US\$ 22)
Prestation en faveur des ménages démunis qui ont:	
• Des enfants en dessous de 6 ans, une femme enceinte ou une mère allaitante	Rp. 800 000 (US\$ 89)
• Des enfants en âge d'école élémentaire	Rp. 400 000 (US\$ 44)
• Des enfants en âge de premier cycle	Rp. 800 000 (US\$ 89)
Prestation moyenne par ménage	Rp. 1 390 000 (US\$ 154)
Prestation minimale par ménage	Rp. 600 000 (US\$ 67)
Prestation maximale par ménage	Rp. 2 200 000 (US\$ 244)

⁴³ Les femmes enceintes devraient subir des contrôles 4 fois au cours de la grossesse dans des établissements sanitaires et obtenir la pilule. Lors de l'accouchement, elles devraient être assistées par du personnel médical. Les mères allaitantes devraient subir un examen de santé au moins deux fois au cours des 28 jours suivant l'accouchement.

⁴⁴ Les bébés de 0 à 11 mois doivent être vaccinés et leur poids doit être contrôlé régulièrement (tous les mois); les bébés de 6 à 11 mois doivent prendre de la vitamine A au moins deux fois par an; les jeunes enfants de 12 à 59 mois doivent recevoir des vaccins supplémentaires et leur poids doit être contrôlé tous les 3 mois; les enfants de 5 à 6 ans doivent subir un contrôle de poids tous les 3 mois et participer à l'éducation préscolaire si des dispositifs existent près du lieu de résidence de la famille.

⁴⁵ Si les ménages les plus pauvres ont des enfants entre 6 et 15 ans, ils doivent les inscrire à l'école primaire et secondaire et les enfants doivent assister à 85% des cours par mois durant l'année scolaire. Si les ménages ont des enfants de 15 à 18 ans qui n'ont pas accompli les 9 ans d'éducation de base, ils peuvent percevoir les indemnités s'ils les inscrivent dans les écoles situées près de chez eux ou les envoient dans des programmes d'équivalences. Les écoles des environs devraient pouvoir fournir des programmes de rattrapage pour ces enfants.

2. Créer une protection sociale appropriée pour tous reposant sur un socle de protection sociale

Le Gouvernement indonésien a réagi rapidement à la crise en améliorant les programmes de protection sociale déjà existants⁴⁶ fondés sur les priorités définies en 2006 qui ont établi une série de mesures de protection sociale liées à la réduction de la pauvreté, à l'emploi et à la participation des communautés.⁴⁷ Lorsque la crise a éclaté, le Gouvernement a été en mesure d'atténuer les effets de la crise financière mondiale en tirant parti de ces mécanismes de protection sociale existants et en augmentant leurs allocations budgétaires. Les mesures comprennent:

- un programme de subventions sur le riz pour des ménages ciblés;
- des bourses d'études permettant aux enfants de familles pauvres de rester scolarisés;
- des allocations pour aider à maintenir l'existence et la qualité de l'enseignement dans certaines écoles;
- des transferts en espèces inconditionnels;
- des transferts en espèces conditionnels;
- des soins sanitaires gratuits dans le cadre du programme Jamkesmas; et
- le Programme national pour l'autonomisation des communautés.

Des mesures supplémentaires ou complémentaires ont également été élaborées par les autorités locales dans certaines provinces.

Encadré 2: Coordination des initiatives de protection sociale et de réduction de la pauvreté

Afin d'améliorer la coordination et la cohérence des politiques aux niveaux national et local, une équipe nationale pour la coordination de la réduction de la pauvreté a été mise en place en 2008. Elle comprend 22 ministres et les responsables de toutes les institutions centrales s'occupant de réduction de la pauvreté. Les programmes de réduction de la pauvreté sont articulés autour des trois axes suivants:

Module 1 – Assistance sociale et protection sociale

Conformément au concept de socle de protection sociale, les programmes de ce module fournissent une assistance aux foyers pauvres ou quasi-pauvres sous la forme de transferts en espèces et de subventions. Ils visent à permettre aux pauvres de satisfaire à leurs besoins de base en matière de nourriture, logement, eau, assainissement, santé et éducation. Une assistance sociale a été fournie à quelque 19,1 millions de foyers en 2007, 18,5 millions en 2008 et 17,1 millions en 2009.

Module 2 – autonomisation des communautés

Les politiques de ce module fournissent des transferts non affectés, visant à autonomiser les communautés et à accroître la capacité des autorités locales à fournir des services publics aux communautés démunies. Une attention spécifique est accordée à la participation des femmes, en encourageant leur implication dans les réunions de planification et en fournissant des aides afin de soutenir des propositions soumises par des femmes.⁴⁸

• Module 3 – Autonomisation des micro et petites entreprises

- Les initiatives relevant de ce module consistent à fournir des prêts à des individus et des petits groupes, exploitant ou désireux de développer, des micro et petites entreprises. La composante de protection sociale de ce programme repose sur une garantie de crédit public: le Gouvernement

⁴⁶ Overseas Development Institute, *The Global Financial Crisis and Developing Countries: Synthesis of the findings of 10 countries case studies*, Document de travail n° 306.

⁴⁷ Ces initiatives peuvent être considérées les premières étapes de la création d'un socle de protection sociale pour tous (cf. encadré 3).

⁴⁸ Voss, J: *PNPM Rural Baseline Report*, (EASIS, Banque mondiale, Indonésie, 2008).

garantit le remboursement des emprunts. Ce module a été conçu pour fonctionner comme une «stratégie de sortie» de manière à ce que les pauvres n'aient plus besoin de l'aide du Gouvernement.

En accord avec les deux dimensions de l'extension de la sécurité sociale (cf. encadré 3), le Gouvernement s'est engagé à étendre la couverture de sécurité sociale afin d'y inclure les travailleurs de l'économie informelle et les pauvres, à travers des régimes contributifs ou non-contributifs. L'application intégrale de la Loi de 2004 sur le système de sécurité sociale (SJSN) est devenue une priorité du gouvernement et des organisations de travailleurs et d'employeurs, étant donné que le nombre de personnes travaillant dans l'économie informelle a augmenté. Jamsostek, le plan de sécurité sociale du secteur privé,⁴⁹ cependant, excluait les travailleurs non-officiels, à l'exception de ceux couverts dans le cadre de projets pilotes. Dès lors que le SJSN appelle à la couverture de sécurité sociale universelle, à la fois dans le secteur formel et dans le secteur informel en Indonésie, Jamsostek n'est plus exclusivement réservé aux employés du secteur privé de l'économie formelle. Jamsostek va par conséquent entreprendre d'étendre la qualité de membre aux travailleurs «à fort potentiel» du secteur informel, se démarquant nettement de son ciblage traditionnel. Au cours des quatre dernières années, Jamsostek a piloté un programme destiné aux travailleurs de l'économie informelle, qui a couvert environ 400 000 travailleurs en 2010. Une évaluation de cette première tentative est en cours, afin de tirer les enseignements du projet pilote et de concevoir et développer une stratégie durable pour étendre la couverture.

Encadré 3: Extension de la protection sociale à travers deux stratégies complémentaires

1. Dimension horizontale de l'extension:

Le socle de protection sociale prévoit la fourniture d'une série de droits et des transferts fondamentaux permettant à tous les membres d'une société d'accéder aux biens et services de protection sociale. Il est articulé autour des principaux axes suivants: 1) disponibilité de services essentiels, tels que l'eau et l'assainissement, une alimentation adéquate, la santé et l'éducation, le logement et d'autres services, y compris des informations sur la préservation de la vie et des ressources; et 2) accès à ces services par des transferts sociaux en espèces ou en nature en faveur des pauvres et des populations vulnérables.

2. Dimension verticale de l'extension:

Le développement de plans contributifs adaptés afin de fournir des niveaux plus élevés de sécurité du revenu et l'accès à des soins sanitaires de meilleure qualité préservant le niveau de vie des personnes même si elles doivent faire face à des revers de la vie, tels que le chômage, la maladie, l'invalidité, la perte du soutien de famille et la vieillesse.

Source: BIT, 2009. *Extending social security to all. A review of challenges, present practice and strategic options. Tripartite meeting of experts on strategies for the extension of social security coverage. Draft for discussion. Part A, paragraph 2.2 The "social security staircase" policy paradigm.*

3. Etendre la durée et la couverture des prestations de chômage

Il n'y a pas de régime d'assurance chômage en Indonésie.

⁴⁹ Jamsostek est confronté à des questions de couverture: seulement la moitié des travailleurs du secteur formel qui y ont droit sont effectivement couverts en raison du faible niveau d'application. Certains services majeurs, tels que les traitements VIH-SIDA, sont exclus de la couverture; l'allocation perçue pour la retraite ne garantit pas une sécurité de revenu suffisante pour les personnes âgées et les assurés perdent leur droit à l'assurance-maladie après la retraite.

4. Veiller à ce que les chômeurs de longue durée gardent des contacts avec le marché du travail

Afin de veiller à ce que les chômeurs de longue durée restent connectés au marché du travail, le Gouvernement a octroyé des allocations budgétaires dans le cadre du plan de relance pour améliorer les centres de formation professionnelle. Cette politique visait à améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi, et notamment des chômeurs de longue durée, et à aider ces derniers à réintégrer le marché du travail. Le Gouvernement a également soutenu des centres de formation professionnelle en adoptant des méthodes de formation fondées sur les compétences aux niveaux des provinces et des districts. D'autres initiatives portaient sur la formation pour les propriétaires de micro, petites et moyennes entreprises et sur l'amélioration de l'accès aux informations sur le marché du travail pour les demandeurs d'emploi.

5. Fournir des garanties de prestations minimales dans les pays ne bénéficiant pas de financement adéquat

Le Gouvernement indonésien conduit un certain nombre de programmes de protection sociale et s'emploie à assurer un revenu minimum et l'accès aux services sociaux de base, tels que la santé et l'éducation. Le Gouvernement a élargi la couverture de certains programmes de réduction de la pauvreté afin que davantage de personnes démunies puissent atténuer les effets de la crise. Il s'agit notamment de transferts d'espèces conditionnels, de l'accès aux soins médicaux dans le cadre de Jamkesmas et du Programme national pour l'autonomisation des communautés.

6. Prendre des mesures pour améliorer le concept des fonds de pension afin de protéger l'épargne des travailleurs

A la différence du régime de retraite du secteur public (Taspen), le programme vieillesse de Jamsostek qui couvre certains travailleurs du secteur privé est essentiellement un fonds de prévoyance qui rembourse les contributions et les intérêts sous la forme d'une allocation forfaitaire. Si le solde final dépasse 3 millions de roupies (333 dollars US), le bénéficiaire peut choisir de percevoir le montant sur une période allant jusqu'à cinq ans, durant laquelle le solde restant portera intérêts. Néanmoins, presque tous les membres retirent le solde en une seule fois. Le régime de prévoyance actuel ne fournit pas une protection économique adéquate pour les années suivant la retraite⁵⁰.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur le système de sécurité sociale de 2004, le Parlement national a amendé la Loi sur la sécurité sociale des travailleurs afin d'améliorer le dispositif du fonds de pension et de protéger l'épargne des travailleurs. Les améliorations de la structure organisationnelle des prestataires de sécurité sociale et les régimes de prestations font partie des prochains points de l'ordre du jour à discuter au Parlement.

7. Fournir une couverture appropriée aux travailleurs temporaires et non-réguliers

A ce jour, il n'existe pas de couverture de sécurité sociale pour les travailleurs temporaires et non-réguliers. Comme mentionné précédemment, un projet pilote lancé par le MOMT et Jamsostek vise à étendre la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle dans certains secteurs et districts. Une évaluation de cette première tentative est en cours.

⁵⁰ OIT: *Social security in Indonesia: Advancing the development agenda*. (Djakarta, 2008).

8. Aider les groupes vulnérables les plus touchés par une combinaison de soutien du revenu, de développement des compétences et de renforcement des droits à l'égalité et à la non-discrimination

Voir Partie II, Section A-4

9. Mesures pour éviter la spirale déflationniste des salaires via le dialogue social, la négociation collective, les salaires minimums prévus par la loi ou négociés

En octobre 2008, les Ministres de la main-d'œuvre et de l'émigration, du commerce, de l'industrie et des affaires intérieures ont publié un décret ministériel conjoint plafonnant les hausses des salaires minimums dans les régions au taux de la croissance économique nationale. Le plafond a été conçu pour aider les entreprises à faire face à la récession économique et pour prévenir les licenciements, étant donné qu'il était attendu que les délibérations annuelles sur les augmentations de salaires résulteraient en l'adoption de salaires minimums régionaux, versés au-delà des capacités des entreprises. Toutefois, après avoir engagé le dialogue et une série de manifestations par les syndicats, le plafond a été modifié pour tenir compte des taux d'inflation dans les diverses régions.

10. Mesures visant à réviser régulièrement et à actualiser les salaires minimums

Depuis la décentralisation de 2001, les salaires minimums sont fixés par les autorités régionales. Le salaire minimum reflète les salaires correspondant au coût de la vie localement, dont le montant a été défini par consensus entre les travailleurs et les organisations d'employeurs. Le mécanisme lui-même est rationnel; toutefois, une inflation élevée nécessite des hausses constantes de salaires, indépendamment des conditions des affaires et de la situation financière des entreprises individuelles. En 2009, la hausse du salaire minimum moyen simple de toutes les régions a été de 11,2 pour cent. Les décideurs font toutefois face à un dilemme entre compenser aux salariés modestes l'inflation en augmentant les salaires minimums et soutenir la survie des entreprises durement touchées par la crise. Il convient de noter que, durant la crise, le non-respect des réglementations relatives au salaire minimum a augmenté- la part des salariés percevant moins que le salaire minimum est passé de 38,2 pour cent en 2008 à 43,7 pour cent en 2009. La convention définissant le salaire minimal, 1970 (N° 131) fournit d'importantes directives à cet égard.

11. Mesures visant à s'assurer que les taux de salaire négociés dans les contrats d'approvisionnement sont respectés

A ce jour, aucune mesure spécifique n'a été prise à cet effet en réponse à la crise.

12. Mesures visant à réduire l'écart de rémunération entre hommes et femmes

L'Indonésie s'emploie à résoudre les écarts de rémunération entre hommes et femmes en promouvant l'égalité entre hommes et femmes au travail. Par exemple, le MOMT a mis en place un groupe de travail interinstitutions afin de réexaminer le statut des Directives sur l'égalité des chances de 2005 et a créé le Recueil de directives pratiques sur la gestion et la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail a été créé; par ailleurs, une campagne nationale sur l'égalité au travail sera lancée en 2011 pour sensibiliser le public et continuer à réduire les écarts entre hommes et femmes, notamment dans le domaine des salaires. En outre, des projets pilotes sur la planification et la budgétisation respectueuses de l'équité entre les sexes sont mis en œuvre au sein des Ministères de l'éducation nationale, des affaires intérieures et de la Santé publique et de L'Agence nationale pour la planification du développement (BAPPENAS). Des audits participatifs ont été introduits pour identifier les défis existants, dans la réduction des écarts entre hommes et femmes. Ceux-ci sont conduits par les Ministères de l'autonomisation des femmes et de l'Education nationale. Enfin, les normes

internationales du travail sur l'égalité entre hommes et femmes - Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération, 1951, - seront intégrées dans le programme de formation des magistrats du travail de la Cour suprême. Toutefois, malgré tous ces efforts, des défis demeurent- en particulier, la collecte et l'analyse de données fiables sur le travail ventilées par sexe font encore défaut.

13. Mesures destinées aux migrantes employées comme domestiques et aux travailleurs migrants internationaux, protection et aide dans les pays de destination, mesures visant à protéger les travailleurs migrants lors du retour au pays

D'après l'Autorité nationale pour le placement et la protection des travailleurs indonésiens expatriés (BNP2TKI),⁵¹ jusqu'à 2008, il existait environ 4 300 000 travailleurs migrants indonésiens recensés, principalement en Malaisie, au Moyen-Orient, à Singapour et à Hong-Kong. Rien qu'en 2008, ces travailleurs ont envoyé 8,24 milliards en Indonésie sous forme de virements. La majorité des travailleurs migrants indonésiens sont des femmes et la principale catégorie professionnelle est celle des travaux domestiques. La plupart des travailleurs migrants indonésiens sont employés dans l'économie informelle. Selon la BNP2TKI, sur un total de 450 097 travailleurs placés à l'étranger en 2008, 345 922 travaillaient dans l'économie informelle.

La crise financière mondiale a influé sur les principaux pays de destination des travailleurs migrants indonésiens, les secteurs les plus durement touchés étant l'électronique, l'industrie manufacturière, et, dans une certaine mesure, les plantations à l'est et au sud-est de l'Asie. Le secteur de la construction au Moyen-Orient ainsi qu'en Asie de l'Est et du Sud-Est a réduit les emplois disponibles pour les travailleurs migrants. Par conséquent, certains travailleurs migrants sont repartis plus tôt étant donné que leurs contrats étaient interrompus, alors que d'autres sont restés dans le pays de destination comme travailleur migrant sans papiers à la recherche de nouvelles opportunités de travail. Les travailleurs migrants masculins avec ou sans papiers travaillant dans ces secteurs touchés par la crise ont été les plus durement affectés.⁵² Sur un total estimé de 5,8 millions de travailleurs migrants à l'étranger en décembre 2008, le MOMT a indiqué que quelque 250 000 avaient été licenciés et étaient repartis avant que leur contrat expire.⁵³ Environ 65 pour cent des travailleurs migrants étaient des travailleurs domestiques qui sont devenus presque indispensables dans les pays de destination en Asie de l'Est et du Sud-Est. L'augmentation de la participation de la main-d'œuvre féminine nécessite les services de travailleurs domestiques et, en outre, les travailleurs domestiques complètent ou remplacent les investissements publics dans le secteur des soins dans les pays de destination. La tendance à la féminisation de la migration de la main-d'œuvre avec papiers en Indonésie s'est donc accentuée durant la crise.⁵⁴

⁵¹ BNP2TKI propose aux travailleurs un certain nombre d'opportunités à l'étranger. De telles opportunités comprennent des emplois d'infirmières au Japon, d'ouvriers du bâtiment à Hong Kong et Macao, de cueilleurs de fruits en Australie et Nouvelle-Zélande et de mécaniciens en Europe.

⁵² *The Impact of the global economic crisis on Indonesian migrant workers: an in-depth study*, Project Combating Forced Labour and Trafficking of Indonesian Migrant Workers, OIT Djakarta, document non publié, 2009

⁵³ The Jakarta Post: "250,000 migrant workers sent home", 18 décembre 2009.

⁵⁴ OIT: *The Impact of the Global Economic Crisis on Indonesian Migrant Workers an In-depth study*, Project Combating Forced Labour and Trafficking of Indonesian Migrant Workers, (Djakarta, 2009), document non publié.

En 2009, le Gouvernement indonésien nouvellement élu a reconnu que le système de placement et de protection des travailleurs indonésiens expatriés méritait d'être amélioré. Certains des défis qui ont été identifiés et mentionnés dans le RPJM 2010-2014 comprennent: 1) réglementation inadéquate pour la protection des travailleurs migrants dans la Loi sur le placement et la protection des travailleurs indonésiens migrants, 2004 (n° 39) ; 2) difficultés à réglementer les agences privées; 3) absence de connaissance et de respect des droits du travail des travailleurs migrants, particulièrement de ceux des travailleurs migrants féminins; 4) nécessité d'élargir et de renforcer l'accès des travailleurs migrants aux services bancaires; 5) nécessité de renforcer les régimes d'assurance actuels pour les travailleurs migrants ; et 6) nécessité d'améliorer le système des transferts de fonds en faveur des travailleurs migrants.

Afin d'aborder ces questions et d'améliorer la protection des travailleurs migrants indonésiens, le MOMT a planifié les actions suivantes pour les cinq prochaines années:

- Ratifier la Convention des Nations Unies sur la protection des travailleurs migrants
- Amender la Loi n° 39 de 2004 sur le Placement et la protection des travailleurs migrants indonésiens et promulguer les règlements de mise en œuvre;
- Accroître le nombre de candidats à la migration susceptibles de bénéficier de services avant le départ offerts par les bureaux locaux de la main-d'œuvre et des migrations (Disnaker) ;
- Accroître le nombre de candidats à la migration qui assistent à une séance d'information préalable au départ
- Emettre des cartes d'identité pour les travailleurs migrants;
- Etablir un système de base de données informatisée des travailleurs indonésiens expatriés;
- Déployer davantage d'attachés pour les questions de travail.

Le RPJM 2010-2014 contient des plans pour le Ministère des affaires étrangères, afin d'accroître le nombre de Centres de services aux citoyens fournissant des services aux travailleurs migrants, d'améliorer la qualité des bases de données sur les citoyens indonésiens expatriés et de fournir une assistance juridique aux citoyens indonésiens expatriés, y compris aux travailleurs migrants. Le Ministère coordonnateur pour les Affaires économiques prévoit de coordonner le développement de services financiers, tels que les prêts, les assurances et les transferts d'espèces pour les travailleurs migrants.

En outre, le Parlement prévoit des débats parlementaires en 2010 sur deux questions ayant trait à la migration de la main-d'œuvre. La première concerne l'amendement de la Loi n° 39 de 2004 et la seconde, l'élaboration d'une loi sur la protection des travailleurs domestiques, avec des implications pour les travailleurs domestiques migrants.

En outre, en décembre 2008, le MOMT a indiqué qu'il intensifierait ses programmes de migrations volontaires afin de redéployer les travailleurs ayant perdu leur travail sous l'effet de la crise vers des régions qu'elle a moins touchées.

C. Renforcer le respect des normes internationales du travail

1. Augmenter la vigilance afin de parvenir à l'élimination des formes de travail forcé, de travail et de traite des enfants, et de discrimination au travail

En 2009, BAPPENAS a lancé sa Stratégie nationale d'accès à la justice afin de renforcer la mise en œuvre des droits des personnes, en particulier les droits des segments de la population les plus pauvres et les plus vulnérables. Cette stratégie porte une attention toute particulière à l'élaboration de mécanismes visant à renforcer la mise en œuvre des lois sur le travail des enfants et la protection

des travailleurs migrants indonésiens. La Stratégie vise également à renforcer la protection du droit à la liberté d'association et les droits fondamentaux des pauvres à travers des réformes juridiques et politiques ainsi qu'en octroyant un meilleur accès aux dispositifs de justice formels et non-formels⁵⁵ et en améliorant la qualité de ces derniers. Bien que la Stratégie n'ait pas été conçue pour répondre à la crise, elle vise à relever les défis actuels auxquels fait face la mise en application des normes de travail. Au moment où cette étude est rédigée, le Gouvernement doit élaborer des plans d'application spécifiques à la Stratégie concernant, d'une part, les activités et les objectifs à atteindre pour les travailleurs migrants et, d'autre part, la consolidation des institutions judiciaires pour la mise en œuvre de la liberté d'association et des droits fondamentaux. Selon des faits non avérés recueillis par des leaders syndicaux, les personnes fournissant une aide judiciaire et les magistrats des tribunaux du travail, ces normes du travail n'ont pas été mises en œuvre de façon fiable par les employeurs ou exécutées de manière cohérente par des institutions réglant les litiges, telles que les tribunaux du travail.⁵⁶

Le Gouvernement et les organisations de travailleurs et d'employeurs ont noté que les effets de la crise sur le niveau de vie pourraient forcer les familles pauvres à retirer leurs enfants de l'école. Ils ont exprimé des préoccupations quant à la hausse des pratiques allant à l'encontre des deux Conventions clés du BIT sur le travail des enfants - la Convention no 138 sur l'âge minimum de 1973 ainsi que la Convention no 182 sur les pires formes de travail des enfants de 1999. En 2010, le BPS a publié une étude conjointe avec le BIT, intitulée Enquête sur le travail des enfants en Indonésie⁵⁷. Cette étude est la première du genre en Indonésie et représente un pas important en direction de la compréhension du travail des enfants dans le pays. Il en ressort que sur un total de 58 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans, quelque 4,05 millions travaillent et 1,76 million sont soumis au travail des enfants⁵⁸. En créant une image claire du travail des enfants en Indonésie, le Gouvernement peut mieux l'appréhender et l'éliminer.

Une étude sur les incidences du VIH/SIDA sur les conditions socio-économiques des foyers en Indonésie a été menée en 2009; toutefois, il convient d'approfondir les recherches afin d'obtenir une image dynamique des effets de la crise sur les personnes vivant avec le VIH/SIDA. Ces dernières appartiennent en effet aux segments de la société les plus vulnérables et, en temps de crise, ce sont les plus vulnérables qui ont tendance à être touchés les premiers et le plus durement. Les personnes vivant avec le VIH/SIDA font souvent face à des difficultés telles que « diverses maladies chroniques, perte d'emploi et de revenu, augmentation des dépenses en matière de santé, diminution de l'épargne, pressions et maladies psychologiques, discrimination et inconvénients sociaux »⁵⁹. L'augmentation de la précarité et la perte des moyens de subsistance peuvent aggraver les risques

⁵⁵ BAPPENAS: *National Strategy for Access to Justice*, (Djakarta, 2009).

⁵⁶ Groupes de discussions thématiques organisées par le personnel de l'OIT, les juges PHI et les parties prenantes.

⁵⁷ OIT: *Working Children in Indonesia Indonesia Child Labour Survey*, (Djakarta, 2010) http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---ilo-jakarta/documents/publication/wcms_123585.pdf [14 juin 2010].

⁵⁸ Le terme travail des enfants signifie: 1) tous les enfants âgés de 5 à 12 ans qui travaillent, indépendamment de la durée de ce travail, 2) les enfants âgés de 13 à 14 ans qui travaillent plus de 15 heures par semaine et, 3) les enfants âgés de 15 à 17 ans qui travaillent plus de 40 heures par semaine.

⁵⁹ BPS, PNUD, OIT, VNU et JOTHI: *A Study on the Socioeconomic Impacts of HIV/AIDS on Households*, (2009).

d'exposition à une infection au VIH et d'interruption de traitement, avec des conséquences qui peuvent être fatales.

Les groupes de travailleurs marginalisés et vulnérables, tels que les femmes, les personnes handicapées et les indigents n'ont pas été particulièrement ciblés dans le Plan de relance pour lutter contre la crise en Indonésie. Néanmoins, le Gouvernement renforce son engagement pour l'égalité entre hommes et femmes par un certain nombre d'initiatives, telles que les Centres de services intégrés pour l'autonomisation des femmes et des enfants, les Centres de crise intégrés, l'élaboration d'un Recueil de directives pratiques sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, l'établissement d'un groupe de travail interinstitutions sur l'égalité des chances face à l'emploi et par des efforts continus afin d'atteindre son objectif de 30 pour cent de représentation féminine dans la fonction publique.

Le BIT a organisé des ateliers de formation sur les audits participatifs à propos des questions d'égalité entre hommes et femmes avec des représentants du Gouvernement, des travailleurs et des organisations d'employeurs en Indonésie. Ces initiatives permettront de mieux intégrer les préoccupations concernant l'égalité dans leurs organisations respectives et de relever le défi de la discrimination sur le lieu de travail.⁶⁰ Le MOMT a également fait part de son intention de créer une Commission pour l'égalité des chances dans l'emploi et de publier et de favoriser l'application des directives sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Le Gouvernement déploie des efforts soutenus pour harmoniser les lois au niveau national, régional et de district régissant les relations industrielles afin de garantir que les droits fondamentaux des travailleurs sont reflétés dans les politiques locales et compris par les gouvernements locaux. En 2010, le MOMT a été particulièrement actif dans la diffusion d'informations aux autorités provinciales et locales sur les principes de discrimination.

2. Mesures visant à faire mieux respecter la liberté d'association, le droit d'organisation et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective

Aucune mesure politique nationale n'a été mise en œuvre à la suite de la crise pour renforcer le respect de la liberté d'association et le droit d'organisation ainsi que la négociation collective. La stratégie nationale pour l'accès à la justice comprend des objectifs conçus pour renforcer le respect de la liberté d'association, mais les plans d'actions pour atteindre ces objectifs n'ont pas encore été élaborés.

En réponse aux défis posés à la mise en œuvre de ces droits, le RPJM 2010-2014 et le Plan stratégique quinquennal du MOMT (RENSTRA 2010-2014) ont défini des objectifs afin de renforcer la protection des droits des travailleurs, de promouvoir le travail décent et d'améliorer les réglementations dans les relations professionnelles. Ces plans comprennent des réformes de la législation existante, notamment de la Loi sur la main-d'œuvre, 2003 (no 13), la Loi sur le règlement des litiges dans les relations professionnelles, 2004 (no 2) et la Loi sur les syndicats, 2000 (no 21).⁶¹

⁶⁰ OIT: "Building Capacity, Strengthening Equality", *ILO Jakarta Newsletter*, (Jakarta, sept. 2008).

⁶¹ Décision du Gouvernement n° 41A/DPR sur le Stipulation Agreement RI/I/2009-2010, Prolegnas 2010-2014; Ministère de la main-d'oeuvre et des migrations, RENSTRA.

3. Mesures reconnaissant la pertinence des conventions et recommandations internationales du travail⁶²

Le Gouvernement d'Indonésie a achevé la ratification des huit conventions fondamentales de l'OIT en 2000. Depuis lors, elle a ratifié trois autres conventions, la convention n° 185 sur les pièces d'identité des gens de mer révisée, 2003, la convention n° 81 sur l'inspection du travail, 1947, et la convention n° 88 sur le service de l'emploi, 1948. A cet égard, il est recommandé de procéder à un examen complet des enregistrements de ratifications indonésiennes, afin de garantir une couverture exacte des quatre piliers de l'Agenda pour un travail décent. L'OIT est activement engagée dans le dialogue avec le Gouvernement sur différentes conventions.⁶³ Alors que les lois nationales indonésiennes reflètent largement engagements internationaux du pays, d'importantes lacunes demeurent dans le cadre national et de nombreux défis doivent encore être relevés par le gouvernement concernant la mise en œuvre (cf. encadré 4).

Encadré 4: Respect des Conventions de l'OIT ratifiées

La Commission d'experts pour l'application des conventions ratifiées (CEARC) a récemment formulé des commentaires sur les questions suivantes, qui doivent être traitées afin d'être en conformité avec les conventions internationales:⁶⁴

Convention no 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948: le manque de compréhension du rôle de la police dans les manifestations et les grèves de travailleurs ; le recours aux articles 160 et 335 du Code pénal pour emprisonner des travailleurs pour « instigation » et « attitude déplaisante » dans des grèves ou des manifestations ; la reconnaissance inadéquate du droit des fonctionnaires à s'organiser ; et les restrictions pour que les travailleurs exercent leur droit de grève.

Convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé, 1957: sanctions, y compris travaux forcés, pour avoir exprimé des opinions politiques opposées au régime politique en place (nécessité d'amender les articles 107(a), 107(d) et 107(e) de la loi no 27 de 1999 concernant la modification du Code pénal relatif aux crimes contre la sécurité de l'Etat); et recours à des peines de travail obligatoire pour avoir participé à des grèves (nécessité d'amender les articles 139 & 185 de la Loi sur la main-d'œuvre n° 13, 2003).

Convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949: prévention inadéquate de la discrimination antisyndicale à l'encontre de travailleurs syndiqués ; et protection inadéquate contre les actes d'ingérence des employeurs (nécessité d'amender l'article 122 de la Loi sur la main-d'œuvre n° 13, 2003).

Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999: il manque un cadre légal pour la

⁶² Il s'agit notamment d'instruments de l'OIT relatifs à la politique de l'emploi, aux salaires, à la sécurité sociale, à la relation d'emploi, à la cessation de la relation de travail, à l'administration et à l'inspection du travail, aux travailleurs migrants, aux clauses de travail prévues dans les contrats publics, à la sécurité et à la santé au travail, à la durée du travail et aux mécanismes du dialogue social.

⁶³ En particulier, les conventions n° 169 sur les Droits des peuples autochtones et tribaux dans la pratique, n° 143 sur les travailleurs migrants et les conventions relatives à la sécurité et à la santé au travail et à la création d'emplois (notamment la n° 122). Les considérations impliquant les organisations de travailleurs et d'employeurs, relatives à la ratification des Conventions sur la politique salariale (n° 95, n° 131 et n° 173), sur le travail de nuit (n° 171, n° 89 et n° 89) et sur la sécurité et la santé des travailleurs (n° 155, n° 187) sont particulièrement pertinentes.

⁶⁴ Des commentaires supplémentaires ont été apportés par la Commission d'experts pour l'application des conventions ratifiées (CEARC) concernant l'application des conventions ratifiées par l'Indonésie. Pour les besoins de la présente analyse, seuls certains commentaires ont été mentionnés à titre d'indication de quelques-uns des secteurs devant être renforcés.

protection des travailleurs domestiques, rendant les enfants domestiques plus vulnérables aux pires formes de travail des enfants ; les initiatives pour lutter contre le travail des enfants, le trafic et l'exploitation sexuelle des enfants doivent en particulier être renforcées.

Convention n° 29 sur le travail forcé, 1930: la Loi no 39 sur le placement et la protection des travailleurs indonésiens à l'étranger, 2004, ne fournit pas une protection efficace aux travailleurs migrants contre les risques d'exploitation en raison du caractère vague de ses dispositions ; protection inadéquate des travailleurs migrants dans les conventions bilatérales et les politiques nationales.

Convention n° 138 sur l'âge minimum, 1973: les enfants qui travaillent à leur propre compte ou occupent un emploi qui ne repose pas sur une relation claire quant à la rémunération sont exclus de la protection ; afin de palier à ce manque, le champ de la Loi sur la main-d'œuvre doit être étendu de façon à couvrir le travail indépendant et les emplois sans relation claire quant à la rémunération.

Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération, 1951: l'absence de directives explicites données aux employeurs quant à leur obligation de fournir une rémunération égale à travail égal doit être comblée en ajoutant une expression légale explicite sur les principes de la convention n° 100 dans la Loi sur la main-d'œuvre n° 13 de 2003.

Convention n° 111 concernant la discrimination (emploi et profession), 1958: il manque une définition de la discrimination directe et indirecte (nécessité d'amender la Loi n° 13 de 2003); protection inadéquate contre la discrimination raciale (particulièrement dans le Kalimantan et la Papouasie); et protection inadéquate contre la discrimination sexuelle, particulièrement en ce qui concerne la maternité.

Le Gouvernement a renforcé ses efforts de sensibilisation aux conventions n° 100 et 111, en diffusant des informations et en dispensant des formations parmi les autorités locales. Ces actions ont nécessité l'assistance technique et le soutien du Bureau de l'OIT à Djakarta, notamment pour l'élaboration de directives sur le harcèlement sexuel et pour la formation des fonctionnaires des gouvernements locaux, ainsi que des employeurs et des travailleurs sur leurs obligations et leurs droits concernant l'égalité des chances face à l'emploi et le harcèlement sur le lieu de travail. Des efforts ont commencé à être entrepris en faveur de l'intégration et de la budgétisation des questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes dans quatre ministères gouvernementaux⁶⁵ afin de promouvoir l'égalité de traitement. Aucune nouvelle discussion concernant la ratification de la convention n° 156 relative aux les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981 ou la convention n° 183 sur la protection de la maternité, 2000 n'a été engagée.

Bien qu'il ne s'agisse pas directement d'un élément de réponse à la crise, le Gouvernement a reconnu le besoin de renforcer son inspection du travail et d'amener davantage de travailleurs dans l'économie officielle, où les salaires et les conditions de travail ont tendance à être meilleurs.⁶⁶ Le Gouvernement a fait de son engagement pour améliorer le bien-être des travailleurs et pour protéger leurs droits conformément aux normes internationales du travail. Il compte y parvenir en garantissant la liberté d'association et en améliorant les systèmes de négociation des salaires et des conditions de travail entre travailleurs et employeurs. Le Gouvernement a également accordé une priorité élevée à l'amélioration de la mise en œuvre du règlement sur la santé et la sécurité au travail et à l'application des normes du travail par les entreprises, particulièrement le droit à la liberté d'association, dans le Plan stratégique quinquennal du MOMT (RENSTRA 2010-2014).

La Cour suprême reconnaît l'importance de renforcer l'ordre juridique et l'application du droit national et international à travers le Tribunal du travail en Indonésie. A cet effet, elle a récemment fait du renforcement des capacités des juges PHI l'une de ses priorités. Un programme de formation axée

⁶⁵ Ministère de l'autonomisation des femmes et de la protection des enfants, Ministère de l'éducation, Ministère de la santé publique et Ministère des affaires intérieures

⁶⁶ Ibid.

sur les compétences pour les nouveaux juges ad hoc et les juges de carrière, ainsi que des programmes de formation avancée sur les normes internationales du travail et le droit interne sont à l'étude en collaboration avec l'OIT, afin de soutenir les performances des juges et de créer des compétences normalisées pour les juges PHI dans toute l'Indonésie. La cour suprême a demandé le soutien de l'OIT sous la forme de renforcement des capacités à long terme pour les formateurs et les responsables de programmes à l'Institut de formation judiciaire.

Répondant à un besoin urgent en matière de création d'emplois, le gouvernement d'Indonésie a étendu les programmes d'investissement en infrastructures. Un Guide sur les politiques du travail et les pratiques pour les Programmes des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (*Guide on Labour Policies and Practices for Employment-Intensive Infrastructure Programmes*) (EIIP) explique les politiques et pratiques de l'OIT en la matière. Ce guide n'est toutefois pas incorporé dans les programmes d'infrastructures du gouvernement en Indonésie. Dans les projets relevant du EIIP à l'OIT, les conditions de travail et les normes du travail sont reflétées dans la documentation du contrat de l'entrepreneur qui effectue le travail.

4. Mesures pour promouvoir l'application de la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, y compris pour les entreprises de la chaîne d'approvisionnement

Aucune mesure spécifique n'a été adoptée pour les entreprises multinationales en réponse à la crise.

D. Dialogue social: identifier les priorités, stimuler l'action, négocier collectivement

1. Accord national via le dialogue social tripartite

L'implication des organisations d'employeurs et de travailleurs dans la conception et l'application de mesures de lutte contre la crise a été limitée au cours des premières phases de la crise. Néanmoins, une fois que ses effets sur la situation de l'emploi en Indonésie sont devenus plus évidents, les syndicats, Apindo et le gouvernement ont manifesté une forte motivation à engager un dialogue social bipartite et tripartite afin de prévenir les fermetures d'entreprises et les pertes d'emploi. Le dialogue social national en réponse à la crise a pris la forme d'un dialogue tripartite et bipartite (dans les forums et les organes nouvellement créés) sur les questions et réponses relatives à la crise, telles que l'emploi et les mesures salariales.⁶⁷ Des forums tripartites et bipartites réguliers ont aidé à fournir un cadre et à prendre des engagements pour lutter contre les incidences de la crise. En outre, Apindo et les syndicats collaborent sur les effets de l'Accord de libre échange ANASE-Chine relatif aux travailleurs et aux employeurs en Indonésie.⁶⁸

Une législation majeure autorisant la pratique et le développement de la culture du dialogue social entre employeurs, travailleurs et gouvernement a été mise en place entre 2000 et 2005 et s'est peu à peu solidement ancrée. Néanmoins, un meilleur renforcement des capacités des organes gouvernementaux et des partenaires sociaux est essentiel, particulièrement au niveau des provinces, des districts et des entreprises. Le gouvernement a tenté de renforcer l'application des conventions n° 87 et 98 et de promouvoir le dialogue social au niveau des entreprises pour répondre efficacement à

⁶⁷ Ludek Rychly: *Social dialogue in times of crisis: finding better solutions*, ILO Working Paper No. 1, (mai 2009).

⁶⁸ Adamrah, M: Employers, unions unite in fear of imports, *The Jakarta Post*, (19 février 2010) <http://www.thejakartapost.com/news/2010/02/19/employers-unions-unite-fear-imports.html>.

la crise. Dans son décret ministériel conjoint de 2008 sur le maintien de la dynamique du développement économique national pour anticiper le développement économique mondial,⁶⁹ le gouvernement a favorisé la création d'Instituts de coopération bipartites (BCI) afin de faciliter le dialogue social bipartite et la résolution précoce des différends au niveau de l'entreprise. Néanmoins, le fonctionnement des BCI a largement varié à travers l'Indonésie. Globalement, le gouvernement et les organisations d'employeurs et de travailleurs n'ont pas suffisamment de temps ni de capacité pour appliquer intégralement la réglementation sur les forums de coopération bipartite.⁷⁰ Dans bien des cas, le rôle des BCI dans les entreprises reste flou car il y a souvent une absence de compréhension de la distinction entre leur rôle et celui des syndicats au sein des entreprises. Ceci a conduit à une concurrence entre les deux organes dans de nombreuses entreprises. Les syndicats étaient peu disposés à encourager l'établissement des BCI car ils pensaient que cela porterait atteinte à la création de syndicats au niveau de l'entreprise. A moins que le rôle des BCI – qui ne remplacent ni ne dupliquent le rôle traditionnel des syndicats – ne devienne plus clair, cette situation n'encourage pas les relations professionnelles saines dans une atmosphère de liberté d'association et de négociation collective.⁷¹

Dans son RPJM 2010-2014, le Gouvernement identifie le dialogue social comme une priorité et entend créer un système de relations professionnelles plus fort afin de promouvoir l'entrepreneuriat et les opportunités d'emploi décent. Le Gouvernement a également identifié la négociation collective des salaires et autres indemnités et l'amélioration des négociations au niveau de l'entreprise comme des questions nécessitant des efforts soutenus entre les partenaires sociaux, aussi bien immédiatement qu'à court et long terme. Des améliorations significatives dans le développement d'une confiance mutuelle et dans la capacité à engager un dialogue constructif sur des questions de politique et d'emploi ont été observées au niveau national uniquement. Des institutions et des forums pour un dialogue tripartite et bipartite au niveau des districts et des provinces existent mais sont sous-utilisés et mal compris. C'est également le cas pour les BCI dans les grandes entreprises. Peu de ces forums ont réellement contribué à améliorer les politiques ou pratiques. Afin de remédier à ces faiblesses, il est envisagé de mettre en place des programmes de formation sur les compétences de négociation ainsi qu'un système de négociation «de bonne foi». La priorité a également été donnée à la résolution bipartite des conflits par une négociation directe entre les travailleurs ou leurs syndicats et la direction de l'entreprise, ainsi qu'à des processus de médiation et de conciliation. A cet effet, il est prévu que les modifications de la Loi sur le règlement des litiges dans les relations professionnelles, 2004, garantissent un meilleur équilibre et une meilleure équité entre les parties au litige dans les processus de négociation et de médiation.⁷²

2. Des conventions collectives à tous les niveaux

Dans les secteurs et les entreprises qui pratiquent la négociation collective, les conventions collectives ont été largement antérieures au début de la crise. En décembre 2009, le MOMT a indiqué que 10 667 entreprises avaient enregistré des CC et en avaient rendu compte, et que 42 461 entreprises avaient édicté des règlements internes. En Indonésie, en 2007, le nombre total des

⁶⁹ Décrets ministériels n° PER.16/MEN/X/2008, 49/2008/933.1/M-IND/10/2008 et 39/M-DAG/PER/10/2008

⁷⁰ Bureau du BIT à Djakarta: *Interview with Trade Union Leaders from SBSI*, (8 février 2010).

⁷¹ ANASE, OIT: *Emerging Industrial Relations issues and trends in ASEAN Countries in the time of financial and economic crisis – dispute prevention: Indonesia Context*, projet ANASE/OIT Japon, (2010).

⁷² BAPPENAS: *Draft National Medium Term Development Plan (RPJM) 2010-2014: Job Creation*, (2010).

entreprises enregistrées (comptant plus de 20 travailleurs) était de 166 000.⁷³ Cela montre que dans ce pays, la grande majorité des entreprises ne réussissent pas à se conformer à la loi de 2003 sur la main-d'œuvre, qui exige que toute entreprise comptant plus de dix travailleurs et n'ayant pas de convention collective crée un ensemble de règles internes. Bien que le nombre de CC ait progressivement augmenté ces dix dernières années,⁷⁴ beaucoup d'entre elles ne font que réaffirmer des dispositions figurant dans les lois nationales sur le travail.⁷⁵ Cela est révélateur de la faiblesse relative des syndicats et des travailleurs dans les négociations bipartites, et des difficultés qu'ils rencontrent pour conclure des conventions collectives au niveau des entreprises.

Les aptitudes des travailleurs et des employeurs à la négociation collective et à la résolution des conflits sont très variables et sont particulièrement problématiques dans les entreprises informelles, dans les micro-entreprises et dans les petites entreprises. De même, sur les lieux de travail où l'on trouve beaucoup d'employés en sous-traitance, externalisés ou occasionnels, les travailleurs ont généralement des structures de dialogue plus faibles et moins d'aptitude à entamer le dialogue. Le gouvernement s'est consacré en priorité à renforcer les mécanismes de négociation bipartite, à former les travailleurs et les employeurs à l'art de la négociation et à former les directeurs de ressources humaines aux questions de relations professionnelles.⁷⁶ La discrimination anti-syndicats dans les Zones économiques spéciales préoccupe particulièrement les syndicats et le MOMT.

3. Mécanisme de suivi tripartite de la mise en œuvre des politiques

En 2009, le Gouvernement a édicté un décret présidentiel (N° 37) concernant les représentants d'institutions de coopération tripartite. Ce décret a institutionnalisé le Forum national tripartite, qui était auparavant constitué de membres ad hoc, et a en outre réglementé les forums tripartites à l'échelon des provinces et des districts.⁷⁷ Il existe actuellement une seule institution au niveau national, 29 au niveau des provinces et 195 au niveau des districts, et le décret exige que chacune d'elles compte 15 représentants. En outre, un décret ministériel conjoint du MOMT et du Ministère de l'intérieur, le décret de 2010 N° 17, entré en vigueur le 8 février 2010, a institutionnalisé le Forum de coopération tripartite au niveau des provinces et des districts (LKS-TRIDA). Ce décret vise à faciliter les lois de suivi dans le domaine du travail, au niveau national ainsi qu'au niveau des provinces et des districts. Il confère en outre au MOMT et au Ministère de l'intérieur le pouvoir de superviser le fonctionnement de l'organe tripartite au niveau des provinces et des districts.

L'Institution nationale se réunit régulièrement, elle a conseillé le gouvernement national pour la rédaction et les modifications du décret ministériel conjoint N° 17 et elle émet des recommandations à l'intention des organes tripartites au niveau provincial. Toutefois, les capacités et

⁷³ Banque mondiale: *Indonesia Jobs Report: Towards better jobs and security for all* (2010).

⁷⁴ Voir Susannah Palmer: *Freedom of Association and Collective Bargaining: Indonesian Experience 2003- 2008, document de travail BIT* (Genève, 2008).

⁷⁵ Patrick Quinn: *Freedom of Association and Collective Bargaining: A Study of Indonesian Experience 1998-2003, document de travail BIT* (Genève, 2003).

⁷⁶ Ministère de la main-d'oeuvre et des migrations Resntra 2010-2014.

⁷⁷ Déclaration de Sjaiful DP, ancien membre d'une institution de coopération tripartite (président général KEP KSPI). L'article 107 de la Loi de 2004 n° 13 sur la main-d'oeuvre appelle à la création d'institutions de coopération tripartites au niveau des districts, des provinces et national. Ces organes sont des forums de communication, de consultation et de délibération entre le gouvernement et les partenaires sociaux.

le fonctionnement des forums tripartites au niveau des provinces et des districts ont été très variables, autant avant que pendant la crise.⁷⁸ La coopération tripartite ayant été institutionnalisée à tous les niveaux de l'administration, le renforcement des capacités des partenaires sociaux prend toujours plus d'importance, notamment au niveau des provinces et des districts; c'est pourquoi il est l'une des priorités de l'Apindo et des confédérations syndicales.

4. Renforcer les capacités d'administration du travail et d'inspection du travail

Le Gouvernement n'a pas mis en œuvre, en réaction à la crise, des mesures pour renforcer l'inspection du travail ou l'administration du travail, mais il a reconnu que ce serait nécessaire, en particulier en ce qui concerne le travail des enfants et l'application des lois sur le travail aux femmes travaillant dans les Zones économiques spéciales.⁷⁹ Le gouvernement a manifesté la volonté d'améliorer ses institutions d'inspection du travail: (1) en renforçant, parmi les fonctionnaires inspecteurs, la capacité technique d'analyser l'application des normes en matière de travail; (2) en créant un programme de certification sur les normes de travail et une approche cohérente de l'inspection du travail; (3) en consolidant la gestion des informations; (4) en renforçant le rôle d'enquêteurs des inspecteurs en cas d'infractions aux lois sur le travail; et (5) en améliorant la coopération avec les collectivités et avec les parties intéressées aux inspections du travail. Actuellement, la coordination des inspections du travail entre le gouvernement national et les bureaux de la main-d'œuvre dans les provinces laisse à désirer, et les départements de la main-d'œuvre des provinces et des districts n'ont alloué que des ressources financières et humaines insuffisantes à l'inspection du travail.

Le Gouvernement a reconnu la nécessité de rendre les processus de résolution des conflits plus efficaces et équitables en améliorant la procédure et les capacités dans ce domaine. Ces dernières années, on a assisté à des réformes importantes et à une restructuration du système de règlement des conflits. La loi de 2004 (N° 2) sur le règlement des conflits du travail prévoit différentes instances et procédures de règlement: règlement bipartite, médiation, conciliation, arbitrage et TT, avec la Cour suprême en dernière instance. Toutefois les TT sont confrontés à plusieurs problèmes dans leur action. Il est souvent difficile aux travailleurs d'accéder à ces tribunaux (accès physique et financier, temps et connaissances); leurs décisions peuvent être lentes et imprévisibles; et il subsiste passablement de confusion parmi les utilisateurs en ce qui concerne la nature et le type des cas qui sont soumis à la juridiction des TT. Il existe une ambiguïté au sujet de l'application de la procédure civile et de la loi de 2004 (N° 2): en conséquence, l'application de la loi par les juges des TT n'est pas cohérente et le degré d'insécurité juridique est considérable. L'intégration du règlement des conflits du travail dans la juridiction de la Cour suprême, qui a eu pour conséquence l'application de procédures juridiques complexes (procédure civile), s'est également pesé considérablement sur la capacité des travailleurs et des syndicats à défendre leurs intérêts.

Actuellement, les limites de temps dans le règlement des conflits ne sont pas respectées de manière cohérente dans chacune des instances de règlement. La majorité des conflits du travail soumis aux TT font ensuite l'objet d'un appel à la Cour suprême, ce qui entraîne un nombre croissant de cas à traiter et des retards considérables avant le verdict final. En juillet 2010, la Cour suprême avait un arriéré de plus de 400 affaires de conflits du travail.⁸⁰ Cela est très préoccupant pour les employeurs et les travailleurs impliqués dans des cas de licenciement, qui représentent 80% des

⁷⁸ ANASE/OIT: *Emerging Industrial Relations issues and trend in ASEAN Countries in the time of financial and economic crisis – dispute prevention: Indonesia Context*, ANASE/Projet BIT-Japon (2010).

⁷⁹ Ministère de la main-d'oeuvre et des migrations RENSTRA 2010-2014.

⁸⁰ Pak Agung à la Cour suprême, le lundi 28 juin 2010.

affaires de conflits du travail traitées par les TT.⁸¹ Ces longs retards dans l'issue des procédures créent une incertitude accrue concernant le statut d'emploi, le revenu et la sécurité des travailleurs, rendent la réintégration quasi impossible et conduisent à des paiements de réparations tardifs. Pour les employeurs, il devient de plus en plus difficile de gérer des plans de production, surtout quand ces plans impliquent un grand nombre de travailleurs. La Cour suprême a reconnu l'existence de ces difficultés, ainsi que la nécessité de renforcer la supervision judiciaire, le partage des connaissances et la formation, tout en améliorant la gestion des cas et des données et la capacité d'exécuter les décisions des TT.

Des mécanismes de résolution des conflits comme la négociation et la conciliation, qui n'impliquent pas un procès au tribunal, sont sous-utilisés par les travailleurs et les employeurs. Parmi ces mécanismes «alternatifs», la médiation est l'option la plus appréciée pour un règlement des conflits à un stade précoce. Toutefois, le caractère juridiquement non obligatoire des accords trouvés et le fait que les parties ne sont pas obligées d'entamer des négociations «de bonne foi» ont abouti à des taux de réussite assez bas et à un recours de plus en plus fréquent aux TT.⁸² Encore une fois, cela augmente la pression sur les ressources des TT et révèle en outre la faible capacité des utilisateurs à s'engager dans une résolution bipartite des conflits, ainsi que leur manque de confiance dans l'autre partie pour mettre en œuvre les solutions convenues.

Plusieurs plaintes ont été déposées par des travailleurs et des syndicats, alléguant des interventions inadéquates de la police dans des conflits du travail et alléguant aussi que la police favorisait les employeurs par rapport aux intérêts des travailleurs. Les syndicats se préoccupent également de la manière dont la police réagit à ces plaintes, notamment aux allégations relatives à des violations de la liberté syndicale et à des pratiques antisyndicales. Il importe de chercher à développer la capacité policière à réagir de manière professionnelle et efficace aux conflits et aux dénonciations. Dans toute l'Indonésie, le besoin se fait sentir de développer et de mettre en œuvre des procédures et des mécanismes spécifiques pour le traitement des conflits du travail par la police.

5. Les partenaires sociaux ont-ils participé à la conception et à la mise en œuvre de mesures de lutte contre la crise?

Pendant le processus d'élaboration du décret ministériel conjoint de 2008 sur le plafonnement du salaire minimum, le MOMT a pris l'avis de l'Institution nationale de coopération tripartite. Bien que le plafonnement des salaires ait été conçu pour durer le temps de la crise seulement,⁸³ des syndicats et leurs sympathisants à Bandung, à Medan et à Semarang ont uni leurs forces pour s'opposer au décret conjoint, arguant que ce dernier enfreignait la loi de 2003 sur le travail. Des travailleurs ont estimé que le gouvernement se servait du contexte de la crise comme d'une plateforme pour soutenir les intérêts des entreprises aux dépens des travailleurs, alors même que le gouvernement avait dit que la crise n'affecterait pas beaucoup l'économie indonésienne.⁸⁴ Après une série de protestations de la part de syndicats, cette clause a été modifiée pour que les augmentations de salaires tiennent compte des taux d'inflation dans les diverses régions.

⁸¹ *ibid.*

⁸² Statistiques PHI de Djakarta et de Surabaya

⁸³ The Jakarta Globe: «Labor activists demand review of minimum wage» («Des syndicalistes demandent une révision du salaire minimum»), (25 novembre 2008).

⁸⁴ The Jakarta Post: «Workers against ministers' minimum wage joint decree» («Des travailleurs contre le décret conjoint du ministre sur le salaire minimum»), (17 novembre 2008).

En 2008, l'Apindo et les trois principales confédérations syndicales (KSBSI, KSPI et KSPSI) ont créé un forum bipartite destiné à aider au règlement des conflits du travail et à faciliter les discussions sur la réforme du droit du travail. Parmi les lois sur le travail sur lesquelles les discussions du forum devaient porter en priorité, on trouve la loi de 2004 (N° 40) sur le système national de sécurité sociale, la loi de 2000 (N° 21) sur les syndicats, la loi de 2003 sur la main-d'œuvre, la loi de 2004 sur le règlement des conflits du travail ainsi que des règlements considérés redondants ou excessivement restrictifs. Le forum travaille de manière collaborative, par la discussion et la médiation, et la participation du gouvernement n'est nécessaire que pour donner une reconnaissance officielle aux accords trouvés. Le forum a également été conçu pour aider à une résolution précoce des conflits et pour éviter des lock-out d'entreprises. Bien que le forum ait été créé au début février 2008, son existence a pris plus d'importance au fur et à mesure que la crise prenait de l'ampleur. Alors qu'une grande attention s'est portée sur le renforcement du dialogue social au niveau national, les forums de province et de district restent faibles, bien qu'ils soient tout aussi importants, étant donnée la structure de gouvernement décentralisée de l'Indonésie.

Partie III: Promotion d'une mondialisation équitable et durable

Cette partie de l'analyse par pays est basée sur la section IV du Pacte mondial pour l'emploi. Il y a été reconnu que la nature des quatre objectifs stratégiques du Pacte mondial pour l'emploi, qui est d'être indissociables, interdépendants et de se renforcer mutuellement, est de plus en plus appréciée, non seulement comme une stratégie efficace de relance et de riposte à la crise, mais aussi comme la structure d'un nouveau paradigme du développement social et économique, caractérisé par une croissance équitable axée sur l'emploi et entraînée par le revenu.⁸⁵

A. Coordination des politiques, cohérence et coopération entre les ministères du Gouvernement

Puisqu'il y a divers ministères et agences du Gouvernement qui développent et mettent en œuvre une politique liée à la création d'emplois et à la protection sociale, une meilleure cohérence et coordination accentuerait la riposte à la crise. S'il y a lieu de s'attendre à une relance et à une croissance riches en emplois, l'emploi doit être au cœur des politiques économiques et sociales. L'Agenda global de l'OIT pour l'emploi, dont le but principal est de placer l'emploi au centre des politiques économiques et sociales pour créer des emplois meilleurs et plus nombreux, a été adopté par le Conseil d'administration de l'OIT en mars 2003 avec un consensus tripartite et un soutien forts⁸⁶. Cela implique d'engrener les politiques macroéconomiques les plus cruciales, notamment les politiques budgétaire, monétaire et des changes, pour contribuer au but d'un plein emploi décent et productif pour tous, y compris pour les femmes et les jeunes. En ce qui concerne la politique budgétaire, les responsables politiques d'Indonésie ont pris davantage conscience des effets des dépenses gouvernementales sur l'emploi. Comme indiqué dans la section A-2 de la partie B, le gouvernement projette de travailler avec l'OIT pour développer un instrument permettant de mieux comprendre l'effet des dépenses publiques sur l'emploi. En revanche, en matière de politique monétaire et des changes, rien ne prouve que le travail décent et la création d'emplois figurent parmi les objectifs, ni que cette politique soit évaluée à l'aune de son impact sur l'emploi. L'on craint que les politiques monétaires et de change mises en place n'entravent la création d'emplois. La Banque

⁸⁵ OIT: *Rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi*, Conférence internationale du Travail, 99^{ème} session, Genève, juin 2010.

⁸⁶ OIT: *Agenda global pour l'emploi*, (Genève, 2003).

d'Indonésie a fixé des objectifs d'inflation rigides⁸⁷, qui se sont avérés inefficaces pour contrôler les hausses de prix pendant la récente flambée des prix des produits de base. En même temps, les taux d'intérêt élevés influaient sur la création d'emplois, tandis que les salaires réels avaient stagné, voire décliné depuis la crise financière asiatique de 1997⁸⁸. L'appréciation de la devise a également diminué la compétitivité des exportateurs et des producteurs indonésiens par rapport aux importations, ce qui a déclenché un ralentissement dans les secteurs manufacturiers, à forte main-d'œuvre, et a exacerbé le problème du chômage des jeunes.

Outre la cohérence entre les différents ministères et agences du gouvernement, il n'est pas moins essentiel de renforcer la collaboration entre le niveau national, le niveau provincial et le niveau de district du gouvernement. Une coopération et une communication plus intenses sont nécessaires à tous les échelons pour assurer une mise en œuvre, une application et un suivi efficaces du droit national et des normes du travail. Par exemple, il faut harmoniser les politiques locales avec les lois nationales régissant l'emploi et les relations du travail, et augmenter le transfert de connaissances entre les différents niveaux de gouvernement.

La cohérence des politiques implique aussi que travailleurs et employeurs aient la capacité d'entamer des débats politiques au niveau national et sous-national. Il faudra une formation stratégique et ciblée ainsi qu'une plus grande disponibilité des données et des informations pour garantir que les organisations de travailleurs et d'employeurs ont cette capacité.

B. Politiques permettant la promotion d'un commerce efficace et bien réglementé, ainsi que des marchés profitant à tous et évitant le protectionnisme. En levant les barrières des marchés intérieur et extérieur, il convient de tenir compte des niveaux de développement variables des pays

Le Gouvernement a fait preuve d'engagement pour réduire les obstacles au commerce en adhérant à la zone de libre échange de l'ANASE, en participant à la formation des accords de libre échange de l'ANASE entre la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée du Sud et la région de libre échange Australie – Nouvelle-Zélande,⁸⁹ ainsi qu'en participant aux négociations commerciales en cours à l'OMC. En outre, les Etats membres de l'ANASE projettent de créer la Communauté économique de l'ANASE d'ici 2015,⁹⁰ ce qui abaissera les obstacles à l'investissement et au commerce des services dans la région. Les accords de libre échange et la création de la Communauté économique de l'ANASE accentueront peut-être la concurrence pour les entreprises indonésiennes, mais ils augmenteront aussi la taille des marchés potentiels et le champ d'expansion pour les entreprises et l'emploi, autant dans le pays que dans la région.

⁸⁷ BI: *Inflation Targeting Framework* (Djakarta, 2010).

<http://www.bi.go.id/web/en/Moneter2/Inflation+Targeting/Inflation+Targeting+Framework/>

⁸⁸ Voir: Dhanani. D. Islam. I.; Chowdhury.A: *The Indonesian Labour Market: Changes and challenges* (Londres et New York, Routledge, 2009.) et Papanek, G.F: *Constraints to growth and poverty reduction in Indonesia*, document soumis au Boston Institute for Developing Economies et à la BAD (octobre 2009).

⁸⁹ Limsamarnphun, N.: «World's largest trading zone creates a new era for industries, consumers», *The Nation*, 5 janv. 2010.
http://www.nationmultimedia.com/2010/01/05/business/business_30119699.php

⁹⁰ ANASE: *ASEAN Economic Community Blueprint*, (Secrétariat de l'ANASE, Djakarta, 2008).
<http://www.aseansec.org/5187-10.pdf>

Le rythme de la libéralisation a toutefois conduit certains membres du gouvernement ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs à manifester de l'inquiétude devant l'effet potentiel de l'AC-FTA sur la viabilité des entreprises et des emplois en Indonésie au regard de la crise⁹¹. En janvier 2010, le gouvernement a manifesté son intention de renégocier l'accord, en ralentissant les réductions tarifaires dans certains secteurs, tout en les appliquant plus rapidement dans d'autres⁹². Malgré les avantages socio-économiques que l'on attend de la libéralisation, une plus grande intégration de l'Indonésie dans des réseaux commerciaux régionaux et mondiaux conduira inévitablement à des frais d'ajustement et à des épreuves pour certains travailleurs et entreprises. On pourra atténuer ces difficultés en mettant en œuvre des politiques actives du marché du travail, pour faciliter les transitions d'un emploi à un autre et pour soutenir l'accès des sans-emploi au marché du travail. Il devient de plus en plus important de procéder à une analyse approfondie pour évaluer, prendre en main et suivre les effets du commerce sur l'emploi. Des informations précises aideraient à formuler des politiques sociales et d'emplois efficaces et cohérents, s'attaquant aux problèmes d'ajustement auxquels pourraient être confrontés les travailleurs et les employeurs.

C. Des politiques, y compris industrielles, de promotion de la diversification économique en renforçant les capacités aux fins d'une production et de services à valeur ajoutée pour stimuler la demande tant intérieure qu'extérieure

L'Indonésie a besoin d'investir dans les infrastructures, dans l'éducation et dans le capital humain pour faire progresser son économie sur la voie d'une croissance plus élevée, plus durable et plus solidaire. Le renforcement des capacités et l'esprit d'entreprise seront cruciaux pour créer de l'emploi et permettre aux producteurs indonésiens d'accroître leur compétitivité dans la région. La croissance de l'emploi s'est considérablement ralentie dans le secteur manufacturier et dans celui de la construction après la crise financière asiatique de 1997 (tableau 7). De surcroît, la majorité des travailleurs en 2005 étaient des travailleurs pauvres; 71,1 pour cent d'entre eux gagnaient moins de 2 dollars US par jour.⁹³

Tableau 7. Croissance de l'emploi par secteur (1990-95 et 2000-05)

	1990-95		2000-2005	
	Croissance de l'emploi (Nbre d'emplois créés)	Taux de croissance annuel (pour cent)	Croissance de l'emploi (Nbre d'emplois créés)	Taux de croissance annuel (pour cent)
Agriculture	-6,549,421	-3.46	629,547	0.31
Mines & carrières	120,954	4.33	452,263	14.88
Industries manufacturières	2,433,208	5.80	311,229	0.53
Electricité, gaz & eau	80,978	9.87	124,013	22.48
Construction	1,700,138	12.86	1,068,222	5.48
Commerce, restaurants & hôtels	2,846,721	4.77	-579,858	-0.64
Transports, entreposage & communications	1,145,204	8.41	1,098,986	4.42
Finances, assurances, immobilier & services aux entreprises	180,732	6.63	259,252	5.29
Services collectifs, sociaux & aux particuliers	2,922,146	5.73	757,003	1.53
Total	4,880,660	1.30	4,120,657	0.90

⁹¹ Lim, I. et Kauppert, P.: *Facing a Political Lock-In Situation with the AC-FTA: Which options for Indonesia?* (Friedrich Ebert Stiftung, Djakarta, 2010).

⁹² Rosendar, Y. et Ariffahmi, D.: «Indonesia Notifies Asean of Plan to Renegotiate China FTA», *Jakarta Globe*, 4 janv. 2010. <http://thejakartaglobe.com/home/indonesia-notifies-asean-of-plan-to-renegotiate-china-fta/350798>

⁹³ OIT: *Indicateurs clés du marché du travail*, 6^e édition (Genève, 2009).

Dans sa lutte pour restructurer son économie, l'Indonésie s'appuie sur le secteur de l'agriculture pour absorber de la main-d'œuvre. Assurer un contexte favorable pour les entreprises et développer le capital humain seront des objectifs politiques clés pour ouvrir les vannes au potentiel de croissance de l'Indonésie. Le pays se situe derrière d'autres pays de la région en ce qui concerne le niveau d'instruction (tableau 8). De bas niveaux d'instruction de la main-d'œuvre font qu'il est difficile aux entreprises d'adopter de nouvelles technologies et de moderniser les processus de production, ce qui aurait un effet sur l'efficacité et la productivité.

Tableau 8: Proportion de travailleurs par niveau d'éducation (% du total, 2007)

	Main-d'œuvre avec éducation primaire	Education secondaire	Education tertiaire
Indonésie	55.7	20.6	6.5
Malaisie	19.3	56.3	20.3
Philippines	31.7	38.7	27.7
Singapour	27.7	48.6	23.7

Source: Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde

Le gouvernement est conscient de la nécessité d'améliorer le climat de l'investissement en Indonésie pour attirer des entreprises étrangères, soutenir le commerce et augmenter les possibilités d'emploi décent. Dans son RPJM 2010-2014, il s'est engagé à réduire les coûts des activités commerciales en Indonésie, par exemple en améliorant la sécurité juridique, en réduisant les frais de constitution d'une entreprise, en réformant les impôts et en améliorant l'accès aux informations.

Pour améliorer le climat de l'investissement, il est essentiel d'harmoniser les lois des districts et des provinces avec le cadre national et d'améliorer le système de relations professionnelles. La sécurité juridique et un contexte stable de relations professionnelles sont attrayants pour les investissements étrangers et améliorent la croissance des entreprises et les conditions de travail. C'est pourquoi il est vital de renforcer les capacités des organisations de travailleurs et d'employeurs à s'engager dans la négociation collective et dans une résolution bipartite des conflits. Parmi les ingrédients d'une négociation collective fructueuse et mutuellement bénéfique figurent la disponibilité des données utiles et l'aptitude des deux parties à analyser et à utiliser ces données.

D. Un cadre de contrôle et réglementation du secteur financier, afin que celui-ci serve l'économie réelle, promeuve les entreprises durables et le travail décent et protège davantage les économies et les pensions de la population

On prévoit généralement que l'économie mondiale connaîtra un modeste rebond en 2010, avec la reprise des marchés financiers pour soutenir l'économie réelle. A la fin d'août 2010, toutefois, la plupart des autorités financières des pays économiquement avancés poursuivent leurs politiques d'assouplissement monétaire et hésitent à changer leur orientation actuelle, craignant que ce ne soit prématuré et cela ne replonge l'économie dans la récession. Les politiques monétaires indonésiennes contrastent avec cette position. Le taux directeur, même s'il a été abaissé, était encore à 6,5 pour cent entre août 2009 et septembre 2010. En outre, maintenant que les prix des produits de base remontent, les flux de liquidités vers l'Indonésie augmentent, grâce aux activités d'exportation. Cela a encouragé l'investissement à court terme et la spéculation, et a abouti à une forte hausse de l'indice boursier indonésien. En conséquence, pendant tout le premier semestre 2010, la roupie indonésienne s'est appréciée face aux grandes monnaies. Fait

important, la valeur croissante de la monnaie a diminué la compétitivité des exportateurs et des producteurs indonésiens, qui sont en concurrence avec des biens et des services importés.

Le boom du marché financier, combiné à la lenteur de la reprise de l'économie réelle, augmente la vulnérabilité de l'économie indonésienne. Quand les pays avancés abandonneront leurs politiques monétaires actuelles extraordinairement expansionnistes, les flux d'argent vers l'Indonésie pourraient bien s'inverser, à moins que l'économie réelle de l'Indonésie ne se révèle forte. Bien que le cadre de contrôle et de réglementation du secteur financier ait été renforcé après la crise financière asiatique de 1997, les responsables politiques devront rester attentifs aux indicateurs des marchés financiers et de l'économie réelle pour veiller à ce que l'écart entre le secteur financier et l'économie réelle reste dans des limites raisonnables.

E. Politiques contribuant à mettre en place une protection sociale universelle adéquate, fondée sur un socle de protection sociale prévoyant notamment un accès aux soins de santé, une garantie de revenu pour les personnes âgées et les handicapés, l'octroi de prestations pour enfants à charge et une garantie de revenu combinée à des programmes publics de garantie de l'emploi pour les chômeurs et les travailleurs pauvres

L'extension de la protection sociale peut prendre la forme d'une expansion «horizontale» et «verticale» (cf. encadré 3). La dimension horizontale de cette stratégie prévoit que chaque pays n'ayant pas encore atteint une couverture universelle ou répandue devrait commencer par mettre en place une série de garanties de sécurité sociale de base pour tous. La dimension verticale envisage la création d'une couverture à des niveaux de protection plus élevés lorsque la marge de manœuvre budgétaire générée par la poursuite de la croissance économique s'élargit. La protection sociale universelle garantit que toutes les personnes peuvent avoir accès partout à la sécurité du revenu de base, aux soins de santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire, à la protection de la famille contre le chômage, à l'eau, à la salubrité et au logement, ainsi qu'à des informations sur la préservation de la vie et des ressources.

Encadré 5: créer un socle de protection sociale pour tous

Créer un socle de protection sociale nécessite que des services essentiels soient disponibles et que toutes les populations, en particulier les populations pauvres et vulnérables, aient accès à ces services. Les services essentiels incluent l'eau et l'assainissement, une alimentation adéquate, la santé et l'éducation, le logement, les informations sur la préservation de la vie et des ressources, etc. Cette liste n'est pas exhaustive et peut différer d'un pays à l'autre en fonction des besoins et priorités spécifiques. La disponibilité des services essentiels peut être garantie par le développement d'un réseau complet d'infrastructures comprenant des écoles et des centres de soins, avec un financement suffisant afin de permettre un fonctionnement adéquat des services. Les transferts en espèces ou en nature peuvent accroître la capacité des personnes d'accéder à ces services. L'accès à une éducation de base, par exemple, peut être facilité par des systèmes de transport scolaire, de bourses, de programmes d'alimentation dans les écoles et de transferts d'espèces conditionnés. L'accès aux soins de santé de base peut être amélioré par la mise en place d'un régime d'assurance maladie subventionné. L'accès à une alimentation appropriée peut être amélioré par la distribution de nourriture subventionnée. Fournir une sécurité de revenus minimaux aux pauvres les aide à satisfaire de nombreux besoins de base. La sécurité du revenu peut également être relayée par des plans de garantie de l'emploi pour la population en âge de travailler ou par un revenu minimum garanti pour les groupes qui ne peuvent pas travailler, tels que les personnes âgées et les handicapés.

Etant donné que le socle de protection sociale va générer un accroissement de la demande et des attentes de la part de la population, il est important que l'offre de services sociaux soit suffisante pour

satisfaire ce surcroît de demande. Il est également essentiel d'améliorer la complémentarité et les synergies entre les différents mécanismes de protection sociale et les plans existants. Une approche holistique de l'évaluation et de la compréhension des vulnérabilités des foyers démunis et de leurs besoins en matière de revenus de base, de garde d'enfants, d'accès aux soins de santé et à l'éducation, de développement des compétences et d'opportunités d'emploi peut conduire à une meilleure protection sociale. A cet égard, il conviendrait d'envisager la création d'un simple système de carte d'identité et d'un système de «guichet unique» qui recense les besoins et organise la protection sociale nécessaire aux foyers ciblés.

Le gouvernement d'Indonésie a déjà accompli des efforts considérables en vue de la création d'un socle de protection sociale. L'accès aux soins de santé est aujourd'hui garanti pour les pauvres et les quasi-pauvres par le plan Jamkesmas, qui couvre 76,4 millions de personnes. Le gouvernement s'est également engagé à mettre en œuvre une assurance maladie universelle d'ici 2014. Le socle de protection sociale en Indonésie comprend aussi d'autres composantes, telles que la sécurité alimentaire à travers le programme «du riz pour les pauvres» ainsi qu'un accès à la santé et à l'éducation par un plan de transferts d'espèces conditionnels que le Gouvernement entend étendre. Les programmes de travaux publics peuvent également être considérés comme des composantes du socle de protection sociale. Le programme a créé plus d'un million d'emplois supplémentaires sur une durée moyenne de 40 à 50 jours, atténuant les effets de la crise sur les foyers démunis.

Afin d'atteindre l'objectif de création d'un socle de protection sociale pour tous, les défis suivants doivent être relevés:

- La plupart des mesures d'assistance sont encore éparses et accessoires plutôt qu'émanant d'une garantie universelle ou d'une approche fondée sur des droits fondés ; il est par conséquent nécessaire d'élaborer une stratégie cohérente pour ce socle de protection sociale, reposant sur une évaluation des plans existants, sur l'établissement de bonnes pratiques pouvant être étendues, sur des projections de coûts et des discussions relatives aux budgets correspondants.
- Il est nécessaire d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services de santé et d'éducation.
- Il est nécessaire de relier les programmes et les initiatives de protection sociale existants aux politiques de création d'emplois et de développement des compétences et à d'autres stratégies visant à réduire la vulnérabilité des pauvres.
- Il est recommandé d'adopter une approche unifiée et holistique pour la prestation de services sociaux, par exemple, par la création d'un service de guichet unique qui organise la sécurité sociale et fournisse une référence en matière d'opportunités d'emploi et de formation.
- Il peut s'avérer judicieux de continuer à développer les travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre, par exemple pour des infrastructures, en tant qu'élément d'une stratégie de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, à la fois dans le contexte de la crise et à moyen ou long terme. Des questions, telles que le ciblage des bénéficiaires, les niveaux de salaires, la sélection et la hiérarchisation des projets, la participation des communautés, l'intensité de main-d'œuvre, l'efficacité-coût et l'égalité des résultats doivent être discutées.
- Il est nécessaire de poursuivre les efforts afin d'intégrer progressivement les travailleurs de l'économie informelle dans des plans de contributions adaptés leur fournissant une couverture adéquate.
- Il existe un besoin manifeste d'accroître l'autonomisation des travailleurs pauvres et ceux de l'économie informelle, par exemple, à travers des programmes communautaires.

Concernant l'extension verticale de la protection sociale, le gouvernement indonésien s'est engagé à optimiser Jamsostek en accélérant son changement de statut légal en un fonds spécial qui devrait améliorer les retours nets aux membres. Toutes ces transformations ont lieu dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la Loi n° 40 sur la sécurité sociale nationale, 2004.

La convention n° 102 concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 définit des exigences minimales de sécurité sociale et peut servir de référence pour réviser la législation nationale et les pratiques actuelles en Indonésie. La comparaison des normes minimales de sécurité sociale énoncées dans la Convention n° 102 et la politique et les pratiques en matière de sécurité sociale et de protection sociale fait ressortir un certain nombre de lacunes.

L'extension de la sécurité sociale à l'économie informelle doit continuer à être explorée sur la base des enseignements tirés au niveau international et national à travers des programmes, tels que celui de Jamsostek, ou un plan de micro-assurance que l'OIT a lancé en Indonésie et qui combine une composante épargne avec une assurance-maladie et une assurance-vie. L'OIT envisage également le développement d'autres projets pilotes en partenariat avec des organisations de l'économie informelle pour obtenir des données fiables en vue d'une estimation des coûts de l'extension de la couverture de protection sociale. Idéalement, ce genre de calcul des coûts fait partie d'une budgétisation sociale plus large, telle que les analyses de dépenses sociales. Les calculs de coûts seraient utiles pour évaluer la viabilité et la pertinence financière des programmes existants et prévus et engendreraient une discussion importante sur le budget à affecter à la protection sociale.

F. Des politiques assurant que les jeunes gens bénéficient d'une éducation, de compétences et d'opportunités adéquates pour participer à la vie économique.

Le Gouvernement d'Indonésie reconnaît le besoin d'améliorer la compétitivité internationale en renforçant les compétences techniques et professionnelles de sa main-d'œuvre. A cet égard, il est vital pour l'Indonésie d'accroître sa capacité d'innovation, son aptitude à absorber de nouvelles technologies et à adapter son économie aux changements du marché. Le plan RPJM 2010-2014 est axé sur l'amélioration de la qualité et de la pertinence de la formation professionnelle, de sorte qu'elle satisfasse aux normes internationales.

Au cours des dernières décennies, les initiatives visant à améliorer le taux de scolarisation à tous les niveaux ont fait progresser la fréquentation scolaire, particulièrement dans les zones rurales et parmi les femmes; néanmoins, l'Indonésie accuse un certain retard par rapport à ses voisins aux niveaux secondaires et tertiaires de l'éducation et de la formation. Par ailleurs, l'expérience indique que le système éducatif n'est pas en phase avec la demande sur le marché du travail, laissant les travailleurs sans les compétences dont ils ont besoin sur leur lieu de travail.⁹⁴ Les inadéquations de compétences et les pénuries de personnel qualifié ne sont pas encore gérées de manière appropriée et nécessitent que l'on s'y attaque d'urgence. Il existe un certain nombre de manières d'appréhender ces difficultés dans la performance des systèmes d'éducation et de formation professionnelle:

- **Accroître les ressources pour une éducation et une formation universelles de plus haut niveau:** la demande en travailleurs qualifiés va continuer à croître et, de plus, les travailleurs possédant un niveau d'instruction plus élevé bénéficieront de salaires plus élevés.⁹⁵
- **Elaborer une stratégie d'éducation et de renforcement des compétences globale et intégrée:** celle-ci doit appuyer les priorités sectorielles et appréhender les entraves à la croissance en comblant les déficits de compétences. La stratégie doit incorporer une vision à long terme pour la jeunesse et renforcer les mécanismes de coordination, tels que le Secrétariat du

⁹⁴ Banque mondiale: *Indonesia Skill Report: Trends in skills demand, gaps and supply in Indonesia*, (2010).

⁹⁵ OIT: *A pilot project in social protection reform in the Informal economy in Indonesia*, Project Concept Note, (Djakarta, Bureau régional de l'OIT, 2009a).

Réseau indonésien pour l'emploi des jeunes (IYEN) de l'Agence nationale pour la planification du développement (BAPPENAS).

- **Améliorer les informations sur le marché, les données relatives aux qualifications, les analyses et la planification:** les décideurs et les organisations d'employeurs et de travailleurs ont besoin de davantage d'informations et d'analyses pour faire des choix politiques avisés. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités des partenaires sociaux à tous les niveaux dans la collecte des données, l'analyse et la projection de la demande de compétences. En outre, afin de favoriser la planification d'une politique efficace en matière de gestion des compétences, il serait utile de mettre en place un mécanisme de suivi destiné à évaluer systématiquement les pénuries de compétences et les inadéquations.
- **Accélérer la revitalisation des Centres de formation professionnelle (BLK) au niveau des provinces et à celui des districts:** étant donné qu'en Indonésie, la formation professionnelle est décentralisée, les BLK relèvent des autorités locales, excepté pour 11 centres que le MOMT gère directement. La décentralisation a soulevé un certain nombre de difficultés. En premier lieu, alors que la décentralisation permet aux gouvernements locaux d'adapter les situations locales et de répondre à la demande locale en compétences dans les cours de formation proposés, les administrations locales ne sont pas toujours suffisamment sensibilisées à l'importance de la formation professionnelle. Deuxièmement, de nombreux BLK ne disposent pas de ressources suffisantes et manquent d'installations techniques et d'instructeurs qualifiés. Par conséquent, accroître la sensibilisation et renforcer les capacités des gouvernements locaux demeure un défi si l'on veut améliorer la formation professionnelle en Indonésie. Il serait utile de disposer d'une feuille de route visant à revitaliser et à financer les BLK exploités au niveau des provinces et des districts. Celle-ci permettrait de recueillir des points de vue de projets pilotes conduits par le gouvernement central ainsi que du projet EAST de l'OIT (éducation et formation professionnelle pour l'emploi des jeunes en Indonésie).
- **Mettre en place des groupes consultatifs pluridisciplinaires et des conseils tripartites de la gestion des compétences:** ceux-ci permettraient d'améliorer les liens entre les formateurs, l'industrie et le marché du travail et de définir des secteurs stratégiques d'éducation et de formation pour satisfaire à la demande de compétences. Les groupes consultatifs devraient guider et gérer les centres de formation dans un certain nombre de domaines, à savoir, la normalisation des compétences, les programmes axés sur les résultats, les qualifications des instructeurs et l'évaluation des apprenants.
- **Renforcer les systèmes d'assurance qualité, d'accréditation et d'évaluation:** poursuivre les efforts en cours pour développer des cadres de compétences et de qualifications pour l'ensemble du système de formation professionnelle, y compris le système de formation informel. Des efforts sont déployés pour mettre en place des centres de normalisation et de certification. Il pourrait être utile d'accélérer le processus et d'y associer le groupe consultatif. L'assurance-qualité, l'accréditation et l'évaluation des instructeurs dans les centres de formation formels et informels au niveau local sont des points particulièrement importants.
- **Mieux préparer les jeunes à l'emploi et à l'entrepreneuriat,** en incorporant des modules d'expérience professionnelle ou des visites à des entreprises dans les programmes, afin de préparer les apprenants au monde du travail. Les besoins en formation des jeunes comprennent des compétences techniques et non-techniques ou des compétences de base telles que la réflexion, la résolution de problèmes, les aptitudes linguistiques, le travail d'équipe et le leadership. En outre, il est nécessaire d'assurer une formation de haute qualité des formateurs et des conseillers au sein de programmes de transition de l'école à la vie active.
- **Combiner la formation professionnelle et l'entrepreneuriat** dans les zones rurales: cette mesure permettrait de promouvoir la création d'entreprises et d'accroître les perspectives d'emploi. La méthodologie SYB (Démarrez votre entreprise) de l'OIT, telle qu'elle a été conduite dans un certain nombre de provinces en Indonésie, pourrait être étendue. Les gouvernements locaux pourraient également délivrer des diplômes SYB avec une assistance au

démarrage d'entreprise, telle qu'un service de conseil, des contacts avec des partenaires et des clients potentiels, des possibilités de prêts et de subventions.

- **Etendre les services en matière d'emploi et d'orientation professionnelle** afin d'aider les apprenants dans leur recherche d'emploi après les cours de formation.
- **Améliorer la qualité des formateurs et des instructeurs:** les formateurs et les instructeurs, particulièrement dans les centres de formation non-formels, sont encouragés à entretenir d'étroites relations avec l'industrie et les entreprises pour accroître leur visibilité professionnelle et leur efficacité. Il convient également d'accorder une priorité élevée aux méthodes d'enseignement destinées à la formation des formateurs ainsi qu'à la formation fondée sur les compétences.
- **Engager l'industrie et les entreprises dans des plans de formation:** afin d'accroître l'employabilité des apprenants et la pertinence de leurs qualifications, les autorités en charge de l'éducation doivent impliquer les entreprises dans la conception des programmes et dans l'organisation de formation, que ce soit par des stages ou des apprentissages. Lorsque cela est possible, les centres de formation devraient envisager d'utiliser les installations des entreprises afin d'accroître la pertinence de la formation. Le gouvernement local a ici un rôle important à jouer en favorisant ce processus et en fournissant un soutien financier afin de garantir que les centres de formation et les entreprises soient bien en relation et en veillant à ce que les entreprises de petite taille soient intégrées au processus.
- **Encourager l'enseignement sur le lieu de travail:** les formations sur le tas et structurées constituent d'importantes sources complémentaires de développement des compétences pratiques et techniques.

G. Politiques traitant de l'emploi informel, dans les zones urbaines et rurales, et qui favorisent la transition vers l'emploi formel, afin de réduire les inégalités et de promouvoir des économies plus inclusives

A première vue, il peut sembler que les répercussions de la crise financière mondiale sur l'emploi en Indonésie ont été minimales, étant donné que le taux de chômage est descendu de 8,4 pour cent en 2008, à 8,1 pour cent en février 2009. Toutefois, la crise a provoqué un déclin dans la qualité de l'emploi, il y a eu un net recul de la croissance des emplois salariés, particulièrement dans les secteurs des biens négociables, les pertes d'emplois dans le secteur formel ont été considérables et la durée du travail aurait baissé. Parallèlement, une hausse marquée de l'emploi informel s'est produite, le nombre de travailleurs du secteur informel ayant fait un bond de quelque 2 millions entre août 2008 et février 2009.

La riposte politique de l'Indonésie à la croissance de l'économie informelle a trois grands objectifs: premièrement, elle contient des mesures visant à protéger les emplois existants dans le secteur formel, afin de prévenir la poursuite de l'informalisation; deuxièmement, elle entend améliorer les conditions de travail dans le secteur informel, afin de lutter contre les pénuries de travail décent; et troisièmement, elle souhaite promouvoir le passage de l'activité et des travailleurs vers le secteur formel.

Prévenir l'informalisation: par son plan quinquennal RPJM 2010-2014, le gouvernement a mis l'accent sur la construction d'un système de relations professionnelles plus solide et sur la promotion du dialogue. Cette approche a été utilisée pour négocier des solutions face à la crise et trouver des solutions pour prévenir un déplacement de grande ampleur des salariés. Afin d'accroître l'efficacité du système des relations professionnelles, il est nécessaire de garantir une bonne compréhension du droit du travail chez les parties prenantes et de renforcer l'application de ses dispositions. Parvenir à un consensus au sein d'un système de négociation de «bonne foi», par exemple à travers des forums bipartites au niveau local, peut se révéler efficace pour prévenir les fermetures d'entreprises, éviter les pertes d'emplois non nécessaires et résoudre les litiges.

En outre, bien qu'ils ne soient pas conçus spécifiquement pour réagir à la crise, des mécanismes de justice formels et alternatifs mis en place dans le cadre de la Stratégie nationale d'accès à la justice, peuvent aider à atténuer les tensions professionnelles et économiques que la crise génère sur le lieu de travail, à la fois dans les économies formelle et informelle. Des programmes de formation sur le droit du travail et ses dispositions de protection, le renforcement des capacités de négociation et de médiation, la création de processus de conciliation dans l'entreprise, au niveau local ou du secteur, peuvent largement contribuer à la formation d'un consensus crucial pour minimiser l'informalisation et les déplacements massifs.

Améliorer l'emploi et le travail décent: le plan de relance a alloué des fonds au développement des infrastructures, en créant des opportunités de travail à court terme pour les personnes sans emploi et vulnérables. Alors que de telles interventions fiscales visent à produire un emploi immédiat et à court terme, les résultats à long terme peuvent être améliorés en adoptant une planification et des politiques de marché plus inclusives. Par exemple, engager des petits fournisseurs locaux et des PME locales dans les marchés publics et donner la priorité à l'intégration des communautés à faible revenu aux marchés de la production et du travail dans des projets de développement des infrastructures peut générer des bénéfices à long terme. Des approches participatives dans la conception des plans fiscaux de relance peuvent assurer que les intérêts des parties prenantes sont pris en compte et que des solutions adaptées à la situation locale sont élaborées sur la base de l'investissement local, des opportunités d'activité et de la formation.

La crise économique mondiale a mis en lumière le risque de dépendance excessive vis-à-vis de la croissance axée sur l'exportation et l'investissement étranger direct comme stratégie de développement et souligné l'importance de soutenir la croissance de l'emploi dans les secteurs économiques qui approvisionnent les marchés domestiques. La croissance de l'emploi dans les secteurs de produits non négociables en Indonésie vient corroborer ce constat. Les politiques qui favorisent le commerce sur le marché intérieur se caractériseraient par la création de centres commerciaux et de systèmes de transports améliorés. Continuer à investir dans l'agriculture et l'économie rurale afin de créer des emplois décents dans les zones rurales est essentiel pour soutenir la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance durables ainsi que pour endiguer les flux d'exode vers des emplois urbains sous-productifs. Dans les arrangements des fournisseurs ou des sous-traitants, il conviendrait, grâce à des programmes ciblés, de faire référence aux zones pauvres et aux atouts de la main-d'œuvre locale afin d'aboutir à des relations contractuelles et commerciales plus durables.

Les politiques favorisant l'accès aux services financiers doivent être renforcées. Un certain nombre d'initiatives sont développées avec l'aide du BIT: la Banque d'Indonésie met en place un observatoire chargé de suivre l'impact des institutions de microfinance sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté; le Ministère des coopératives et des petites et moyennes entreprises actualise les mécanismes locaux de garantie dans le but de renforcer les coopératives et les PME; des initiatives visant à accroître les notions financières élémentaires des futurs travailleurs migrants indonésiens (des employés des services domestiques pour la plupart) ont également été lancées afin de les aider à prendre des décisions éclairées sur l'utilisation optimale de leurs revenus et virements, y compris l'option de créer une entreprise.

Promouvoir la transition vers le secteur formel: promouvoir la transition vers l'emploi formel est actuellement un des objectifs politiques du gouvernement. Cet objectif politique peut être atteint en créant des conditions macroéconomiques favorables et en encourageant un environnement permettant aux entreprises d'acquérir un statut légal, d'accéder aux marchés et d'affirmer leurs droits commerciaux. Au centre de toute initiative visant à promouvoir la formalité figure l'introduction de contrats d'engagement écrits, dans lesquels les relations d'emploi sont formalisées et les travailleurs exclus sont ramenés sous les auspices de la protection sociale, de la main-d'œuvre et du commerce. Ce processus requiert des politiques de riposte innovantes et réactives afin d'étendre les procédures et les plans formels. Dans le cas de la relation d'emploi, un contrat écrit garantit que l'employeur et l'employé comprennent leurs droits et obligations. En termes de couverture de sécurité sociale, la

formalisation implique également l'intégration des travailleurs dans des systèmes qui les protègent contre les risques.

Dans toutes les recommandations ci-dessus, il est devenu manifeste que la localisation des décisions et des besoins en prestations de services devait être encouragée pour que la riposte à la crise agisse immédiatement sur la question du secteur informel. La solution pour parvenir à un processus de relance inclusif serait de (a) renforcer le rôle des organisations de travailleurs et d'employeurs dans le développement et la mise en œuvre de solutions négociées aux niveaux de l'entreprise, de la région et du pays, (b) consolider le rôle des acteurs locaux et des institutions sub-nationales dans la mise au point de stratégies de redressement post-crise, (c) créer des opportunités de dialogue et des systèmes de planification participatifs, et (d) stimuler les marchés intérieurs et la demande, tout en évaluant les implications pour le développement des compétences et la promotion sectorielle.

H. Des politiques de transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et respectueuse de l'environnement, qui contribue à accélérer le redressement de l'emploi, à réduire les clivages sociaux, à favoriser la réalisation des objectifs de développement et, ce faisant, à concrétiser le travail décent

A la suite de son engagement international à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de l'Accord sur le changement climatique, l'Indonésie va au-delà du point de vue conventionnel selon lequel les objectifs de croissance sont incompatibles avec les objectifs environnementaux. Conformément aux recommandations du Livre vert du Ministre des finances sur les stratégies de politique économique et fiscale pour l'atténuation des effets du changement climatique en Indonésie, 2009, le gouvernement met en œuvre certaines politiques économiques et fiscales d'adaptation au changement climatique. Ces politiques sont centrées sur les sources d'énergie renouvelables, en particulier l'énergie géothermique, le changement dans l'exploitation des sols et le secteur de la sylviculture et soutiennent la feuille de route sectorielle sur le changement climatique en Indonésie (ICCSR 2010 -2030).

Dans ce contexte, des informations détaillées sur les prestations sociales et pour l'emploi, ainsi que sur les coûts de ces stratégies, doivent être diffusées. Les investissements doivent prendre en compte les critères relatifs à leurs effets sur le développement humain, l'égalité des sexes, l'emploi des jeunes et la création d'emplois verts. De même, le cadre économique de la Stratégie verte devrait être élargi pour couvrir d'autres secteurs cruciaux, tels que la construction écologique (et le rétrofit), les transports publics, le tourisme vert et les plans d'urbanisation, qui recèlent des opportunités pour les faibles émissions de carbone qui peuvent bénéficier à l'économie, à l'emploi et à la société. De manière à soutenir ces politiques axées sur l'environnement, des programmes de création d'entreprise et de développement, il faut des compétences ciblant à la fois la création de nouveaux emplois verts et le soutien à la transition des travailleurs au moment où les secteurs clés se développent.

L'Indonésie, comme beaucoup d'autres pays, fait face à diverses difficultés sociales en matière d'emploi ainsi qu'à des défis économiques qui doivent être gérés en visant une économie à faible intensité de carbone. Une importante population, une croissance démographique élevée et le besoin de réaliser des améliorations dans le développement humain pour maintenir la cohésion sociale, d'autant plus la réduction des émissions de gaz à effet de serre, exerceront une forte pression sur les efforts de contrôle. La capacité des partenaires sociaux doit être développée à ce sujet afin de permettre leur participation dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes «verts» par les mécanismes de dialogue social institutionnalisés.

I. Les mesures politiques, telles que les salaires minimaux, pouvant réduire la pauvreté et l'inégalité, accroître la demande et contribuer à la stabilité économique

Malgré les tendances mondiales vers l'élargissement des inégalités salariales,⁹⁶ l'Indonésie a connu un recul de l'inégalité de la distribution du revenu avant la crise. Une étude récente de la BAD sur les salaires minimaux en Indonésie, a attribué le déclin à l'introduction de la législation sur le salaire minimum, qui a amélioré le revenu des travailleurs de l'économie formelle qui gagnaient moins que les salaires inférieurs au coût de la vie correspondants en province. Il y a toutefois eu une chute significative des perspectives d'emploi dans l'économie formelle à travers la distribution du salaire. Des recherches ont semé le doute sur l'efficacité de la législation sur le salaire minimum en matière de pauvreté. Par exemple, une analyse des données recueillies dans les sondages sur les ménages en Indonésie arrive à la conclusion que les hausses de prix résultant de l'introduction des salaires minimaux auraient des effets défavorables pour la majorité de la population.⁹⁷ Toutefois, les salaires minimaux n'ont pas eu d'effet d'entraînement sur les salaires et l'emploi dans l'économie informelle. Malgré les critiques, les salaires minimums en province sont fixés par consensus bipartite afin de refléter les salaires correspondant au coût de la vie local. Il est important de noter que les salaires minimums sont calculés pour couvrir les dépenses de base d'une personne, pas d'une famille. Depuis que les salaires des travailleurs les moins bien payés sont soumis à la réglementation sur le salaire minimum, ces travailleurs ont du mal à se suffire à eux-mêmes et à subvenir aux besoins de leur famille. La législation sur le salaire minimum est un outil politique pour lutter contre l'inégalité des salaires; toutefois, il convient d'être prudent dans l'évaluation de l'effet global des salaires minimaux sur le bien-être des travailleurs.

L'un des points importants concernant le système des salaires minimaux est l'absence d'application et une tendance croissante vers le non-paiement du salaire minimum. Selon les résultats d'une étude nationale sur la main-d'œuvre, 43,7 pour cent des travailleurs ont perçu moins que le minimum en août 2009. Ce phénomène est étroitement lié au fait que le salaire minimum n'est appliqué effectivement que dans le secteur formel. Les décideurs et les organisations d'employeurs et de travailleurs devraient clarifier l'objectif et s'assurer que le salaire minimum fournit un véritable minimum à tous les travailleurs. Les liens entre la fixation d'un salaire minimum et la négociation salariale devraient également être examinés de près.

La Constitution indonésienne fournit un cadre solide pour l'égalité de traitement de toutes les personnes et, notamment, énonce des principes d'égalité face aux conditions et aux opportunités d'emploi.⁹⁸ En 2010, le MOMT a signé un Mémoire d'accord avec le Ministère de l'autonomisation des femmes et de la protection des enfants afin de promouvoir conjointement l'égalité entre hommes et femmes et a mis en place un groupe de travail interinstitutions pour renforcer l'application et les points de vue des Directives sur l'égalité des chances (EEO). Ces directives couvrent toutes les formes de discrimination, mais se concentrent particulièrement sur la discrimination sexuelle. Elles visent à soutenir la mise en œuvre de la Loi sur la main-d'œuvre, de la convention n° 100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération, 1951, et de la convention n° 111 sur la discrimination (emploi et profession), 1958. Un plan d'action national pour 2011 comprend les mesures suivantes : mise en place d'un Forum tripartite qui supervisera la Commission sur les directives EEO ainsi que leur application, élaboration d'un Recueil de directives pratiques sur le

⁹⁶ OIT: *Rapport mondial sur les salaires*, (Genève, 2008).

⁹⁷ Bird and Manning Bird, K.; Manning C.: "Minimum wages and poverty in a developing country: Simulations from Indonesia's household survey", in *World Development* (2008), Vol. 36, No. 5, pp. 916-33.

⁹⁸ Voir articles 27(2), 28D(2), 28G(1), et 28I(2), qui ont directement trait à l'égalité de traitement dans l'emploi.

harcèlement sexuel sur le lieu de travail, campagne de mobilisation et d'éducation pour diffuser les responsabilités et les droits relevant des directives EEO et campagne médiatique de grande envergure.

J. Stratégies visant à dégager un budget afin de mettre en place des programmes systématiques et multidimensionnels dotés de ressources suffisantes pour créer des opportunités de travail décent et des entreprises durables

L'Indonésie connaît des déficits budgétaires depuis la crise financière asiatique de 1997. Sa situation budgétaire, toutefois, s'est progressivement améliorée et est passée d'un déficit de 2,5 pour cent du PIB en 1999 à un déficit de 0,1 pour cent en 2008. Les améliorations de la situation budgétaire ont été stimulées par une réduction des subventions, spécialement sur les carburants et l'électricité, et par une hausse du revenu du gouvernement.

Compte tenu de la volatilité de l'inflation après la crise asiatique de 1997, la politique monétaire a d'abord été orientée sur la possibilité d'atteindre les objectifs prévus en matière d'inflation, puis a été orientée en 2005 sur les objectifs d'inflation en tant que tels. Ces mesures ont placé l'économie en bonne position pour faire face aux hausses des prix du carburant et des denrées alimentaires entre 2005 et 2008. En 2009, le taux d'inflation était tombé en dessous de cinq pour cent.

Au cours des dix dernières années, la balance des paiements indonésienne a été constamment excédentaire. Les facteurs contribuant à cet excédent sont les bonnes performances à l'exportation des denrées de base en raison des prix élevés et d'une forte demande, ainsi que d'importants transferts d'argent des travailleurs migrants. Parallèlement, la dette publique est tombée à près de 30 pour cent du PIB, ce qui est considéré un seuil prudent.

La gestion macroéconomique saine du pays, associée à un faible déficit budgétaire, une balance des paiements excédentaire et des niveaux d'endettement et d'inflation gérables ont aidé l'Indonésie à amortir le choc de la récession mondiale de 2008-2009. La croissance devrait maintenant rester dans des limites respectables de cinq à six pour cent. En revanche, si l'on regarde le marché du travail et l'économie réelle, il reste beaucoup à faire. Les projections de l'OIT montrent que l'économie aura besoin d'une croissance de 6,6 pour cent par an si le Gouvernement veut atteindre son objectif de réduction du taux de chômage général à 5 pour cent d'ici 2015. Néanmoins, un tel taux de croissance n'a pas été atteint durablement depuis 1997.

Incorporer les objectifs en matière d'emploi dans la gestion macroéconomique générerait une croissance riche en emplois, tout en maintenant une stabilité macroéconomique. Il est souhaitable de s'écarter du souci d'atteindre les objectifs nominaux, tels qu'un faible taux d'inflation et une dette maintenue en dessous d'un certain seuil par rapport au PIB. Les politiques monétaires et financières doivent assurément s'employer à maintenir une stabilité des prix et les décideurs doivent trouver des moyens d'améliorer l'accès aux financements de manière à donner un coup de fouet à la croissance et à l'emploi induits par le secteur privé.

La politique budgétaire ne doit pas simplement être dictée par le besoin de réduire le rapport dette publique-PIB à un niveau prédéfini. Il n'est nullement évident qu'une budgétisation stricte et une rationalisation des dépenses publiques dégageront durablement assez de ressources pour satisfaire aux besoins d'infrastructures et pour créer un socle de protection sociale pour tous.

Dans le domaine de la politique des taux de change, les décideurs se sont tout d'abord concentrés sur la réduction de la volatilité des flux de capitaux. Un flux de capitaux entrants provoque l'appréciation du taux de change réel. De tels mouvements des taux de change entravent la compétitivité internationale dans le secteur de l'exportation et portent atteinte à la création d'emplois, spécialement dans l'industrie manufacturière intensive en main-d'œuvre. Le Gouvernement pourrait souhaiter réviser sa politique en matière de taux de change et de gestion du compte de capital. Il pourrait, par exemple, envisager de favoriser une réelle stabilité du taux de change et examiner si un compte de capital mieux régulé peut produire un plus grand espace budgétaire en faveur de la croissance et de l'emploi, de la promotion de l'industrie et de la politique commerciale.

Références

Adamrah, M. (2010) "Employers, unions unite in fear of imports", *The Jakarta Post*. 19 février. Disponible sous: <http://www.thejakartapost.com/news/2010/02/19/employers-unions-unite-fear-imports.html>

Allen, E. (2010) *Recovery through increasing investments in social and economic assets: Infrastructure, job creation and fiscal stimulus*. Djakarta: Bureau de l'Organisation internationale du travail pour l'Indonésie et le Timor-Leste (à venir).

Al Azhari, M.; Bisara, D.(2010) " Praise for subsidy cuts, mixed with concern over rising costs". *Jakarta Globe*. 22 août 2010. <http://www.thejakartaglobe.com/business/praise-for-subsidy-cuts-mixed-with-concern-over-rising-costs/392298>

Association des Nations de l'Asie du Sud Est (ANASE) et Bureau international du travail (BIT 2010) *Emerging Industrial Relations issues and trend in ASEAN Countries in the time of financial and economic crisis – dispute prevention: Indonesia Context*. (projet ANASE/OIT Japon).

Asian Development Bank (ADB) (2009) *Asian Development Outlook 2009 Update: Broadening openness for a resilient Asia*. (Manille)

Bank of Indonesia (2009) Financial Stability Review No.12. Disponible sous: http://www.bi.go.id/web/en/Publikasi/Perbankan+dan+Stabilitas+Keuangan/Kajian+Stabilitas+Keuangan/ksk_120309.htm

Banque d'Indonésie. 2010. *Inflation Targeting Framework*. Disponible sous: <http://www.bi.go.id/web/en/Moneter2/Inflation+Targeting/Inflation+Targeting+Framework/> [14 June 2010].

Bisnis Indonesia (2008). "Toba Pulp pilih efisiensi daripada PHK" (Toba Pulp choisit l'efficacité plutôt que les licenciements).

Bird, K.; Manning C. (2008). "Minimum wages and poverty in a developing country: Simulations from Indonesia's household survey", in *World Development*, Vol. 36, No. 5, pp. 916-33.

Organisation internationale du travail et Banque islamique de développement (2010) *Indonesia: critical development constraints*. (Manille)

l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2010). *Anti-corruption policies in Asia and the Pacific: Thematic review on provisions and practices to curb corruption in public procurement: Self-assessment report Indonesia*. <http://www.oecd.org/dataoecd/53/0/35053914.pdf>

Bureau central des statistiques en coopération avec PNUD, OIT, VNU et JOTHI (the Indonesian Network of People Living with HIV) (2009). *A Study on the Socioeconomic Impacts of HIV/AIDS on Households*. Jakarta. (Djakarta)

Chun, N.; Khor, N. (2010). *Minimum wages and changing wage inequality in Indonesia*. ADB Economic Working Paper Series No.196. (Manille)

Dhanani, D.; Islam, I.; Chowdhury, A. (2009). *The Indonesian Labour Market: Changes and challenges*. (Londres et New York, Routledge).

Dit. Pengupahan & Jamsostek, Ditjen PHI & Jamsostek, Depnakertrans.(2010) *Upah Minimum Propinsi*, [Provincial minimum wages]. Disponible sous: <http://www.gajimu.com/main/Gaji%20Minimum>

Gibson, J.; Olivia, S. (2008). *The effect of infrastructure assessment and quality on non-farm enterprises in rural Indonesia*, Working Paper in Economics 17/08, Department of Economics, University of Waikato, (Nouvelle-Zélande).

Décision du gouvernement No.41A/DPR sur le Stipulation Agreement RI/I/2009-2010, Prolegnas 2010-2014; Ministère de la main-d'œuvre et des transmigrations, RENSTRA.

-
- Haeni, J.H.; Green, C.; Setianto, E. (2008). *Indonesia Energy Assessment*. (USAID). Disponible sous: http://indonesia.usaid.gov/documents/document/Document/400/USAID_Indonesia_Energy_Assessment
- Hartono, D.; Irawan, T. (2009). *Infrastructure improvement and its impacts on Indonesia economic performance*. (Djakarta, University of Indonesia).
- OIT (2010). *Indonesia's Response to the Crisis in Detail*, Global Extension of Social Security. Disponible sous: <http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/ShowTheme.do?tid=1404#a6>.
- OIT (2009). *A pilot project in social protection reform in the Informal economy in Indonesia*, Project Concept Note. (Djakarta, Bureau régional de l'OIT).
- OIT (2009) *World of Work: 2009 Snapshot of Indonesia*. (Genève).
- OIT (2009) *Labour and social trends in Indonesia 2009: Recovery and beyond through decent work*. (Djakarta, Bureau régional de l'OIT).
- OIT (non publié) *The impact of the global economic crisis on Indonesian migrant workers: An in-depth study*. Project Combating Forced Labour and Trafficking of Indonesian Migrant Workers. (Djakarta, Bureau régional de l'OIT).
- OIT (2009) Statistics Indonesia.
- OIT (2009) *Working Children in Indonesia*, (Djakarta) Disponible sous: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---ilo-jakarta/documents/publication/wcms_123585.pdf
- OIT (2008) *Social security in Indonesia: Advancing the development agenda*. (Djakarta, Bureau régional de l'OIT).
- OIT (2006) *Lessons learned and good practices from the ILO Aceh Programme*. (Djakarta, Bureau régional de l'OIT).
- OIT (2003) Agenda global pour l'emploi, (Genève).
- Confédération syndicale internationale (CSI). (2010). *Annual Survey of violations of trade union rights 2009: Indonesia*. Disponible sous: <http://survey09.ituc-csi.org/survey.php?IDContinent=3&IDCountry=IDN&Lang=EN> [18 June 2010].
- Islam, A.; Chowdhury, I. (2009) *Growth, employment and poverty reduction in Indonesia*. (Genève, OIT).
- Lim, I. and Kauppert, P. (2010) *Facing a Political Lock-In Situation with the AC-FTA: Which options for Indonesia?* (Friedrich Ebert Stiftung: Djakarta. 2010).
- Limsamarnphun, N. (2010) "World's largest trading zone creates a new era for industries, consumers" *The Nation*. 5 Jan. 2010. Disponible dans: http://www.nationmultimedia.com/2010/01/05/business/business_30119699.php. [10 oct. 2010].
- LPPM Universitas Surabaya. (2010) *Final Report for Pasuruan Employment Service Center*. (Surabaya: Universitas Surabaya).
- Ludek R. (2009). *Social dialogue in times of crisis: Finding better solutions*, DIALOGUE Working Paper No. 1, (Genève: OIT).
- Ministerial Decree Number PER.16/MEN/X/2008, 49/2008/933.1/M-IND/10/2008 and 39/M-DAG/PER/10/2008 on Maintaining momentum of national economic development in anticipating global economic development.
- Ministère des finances d'Indonésie, Fiscal Policy Office and the World Bank (WB). (2009) *Low Carbon Development Options for Indonesia*. (Jakarta, Indonesia, Ministry of Finance).
- Ministère des finances d'Indonésie, Groupe de travail sur la politique budgétaire pour le changement climatique. (2009) *Climate change & fiscal policy issues: 2009 initiatives*. (Djakarta).
- National Development Planning Agency (BAPPENAS). (2010) *National Medium Term Development Plan (RPJM) 2010-2014*. (Djakarta).

BAPPENAS (2009) National Strategy for Access to Justice. Jakarta: National Development Planning Agency.

BAPPENAS (2009) *Social Protection*, Presentation by Rudy Prawiradinata.

Nugroho, R.D. (2008) "Workers against ministers' minimum wage joint decree", *The Jakarta Post*, 17 novembre. Disponible dans: <http://www.thejakartapost.com/news/2008/11/17/workers-against-minister039s-minimum-wage-joint-decree.html> [18 June 2010].

Overseas Development Institute (ODI). 2009. *The Global Financial Crisis and Developing Countries: Synthesis of the findings of 10 country case studies*, Working Paper No. 306. (Londres).

Papanek, G.F. 2009. *Constraints to growth and poverty reduction in Indonesia*, paper submitted to Boston Institute for Developing Economies and the ADB, octobre 2009

Rosendar, Y. and Ariffahmi, D. 2010. "Indonesia Notifies Asean of Plan to Renegotiate China FTA," *The Jakarta Globe*, 4 Jan. 2010. Disponible dans: 2010 <http://thejakartaglobe.com/home/indonesia-notifies-asean-of-plan-to-renegotiate-china-fta/350798> [18 June 2010].

Sasistiya, R. and Rossendar, Y. 2010. "Indonesia to End Energy Subsidies by 2014", *The Jakarta Globe*, 22 March 2010. Available at: <http://www.thejakartaglobe.com/business/indonesia-to-end-energy-subsidies-by-2014/365233>[18 June 2010].

Soedijarto. et al. 2000. *Education for all: The year 2000 assessment*. (Djakarta, Ministère de l'éducation et de la culture). Disponible dans: http://www.unesco.org/education/wef/countryreports/indonesia/rapport_2_8.htm [14 juin 2010].

Statistics Indonesia (BPS), 200-. *Labour Force Situation in Indonesia*, Annual Publication (Djakarta).

Suharmoko, A. "Government relaxes rules on micro credit", *The Jakarta Post*, 13 jan. Disponible dans: <http://www.thejakartapost.com/news/2010/01/12/govt-relaxes-rules-micro-credit.html>.

Sulistyaningsih, E. (2010) *Effectiveness, efficiency and impact of Indonesia's Apprenticeship Programme, Job Opportunities for Youth Project*. (Djakarta, Bureau régional de l'OIT).

Suwarni, Y.T. (2008) "Government prepares Rp. 72 trillion poverty fund", *The Jakarta Post*, 15 December. Disponible dans: <http://www.thejakartapost.com/news/2008/12/15/govt-prepares-rp-72t-poverty-fund.html>

The Jakarta Globe, 2009. "Banks' stubborn rate freeze will stall growth: BI", 13 mai. Disponible sous: <http://www.thejakartaglobe.com/justAdded/banks-stubborn-rate-freeze-will-stall-growth-bi/276095>[18 juin 2010].

The Jakarta Post (2008) "Labor activists demand review of minimum wage", 28 novembre. Disponible dans: <http://thejakartaglobe.com/news/labor-activists-demand-review-of-minimum-wage/301307>

The Jakarta Post. (2009) "Total workers laid off reach over 200,000: Apindo", 12 mars.

The Jakarta Post (2009) "Labor unions warn of mass layoffs", 3 janvier.

The Jakarta Post (2009) "BI eases ruling to boost lending", 2 février.

The Jakarta Post (2008) Govt expects to create 2.6 million new jobs, 6 janvier. Disponible dans: http://www.indonesia.go.id/en/index.php?option=com_content&task=view&id=7750&Itemid=701

United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific (UNESCAP). (2009) *Turning Crisis into Opportunity: Greening Economic Recovery Strategies*. (Bangkok)

University of Indonesia, (2010) *Report: An analysis of education needs of candidate judges of the supreme court of the republic of Indonesia*, (Jakarta).

Van de Loop, T. (2009) *Social security for informal economy workers in Indonesia: Looking for flexible and highly targeted programmes*. (Djakarta, Bureau régional de l'OIT).

Voss, J. (2008) *PNPM Rural Baseline Report*

Banque mondiale (BM) (2010) *Indonesia Jobs Report: Towards better jobs and security for all*

World Bank (WB) (2010) *Indonesia Skill Report: Trends in skills demand, gaps and supply in Indonesia*

Yamauchi, F.; Muto, M.; Chodhury, S.; Dewina, R.; Sumaryanto, S.; (2009) *Spatial networks, labour supply and income dynamics: Evidence from Indonesian villages*. Institut international de recherche sur la politique alimentaire (IFPRI) Document de travail 00897. (Washington, DC).

Xinhua, (2009) "Indonesia to conclude kerosene to LPG conversion by mid 2010". Disponible sous: www.chinaview.cn

Interviews

Avec des responsables syndicaux du syndicat Serikat Buruh Sejahtera, Bureau de l'OIT à Djakarta, 8 février 2010.